

Saint Germain Lespinasse

Informations municipales



Bulletin numéro 24

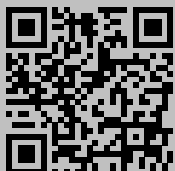
Septembre 2022

sommaire



- 2 & 3
Nouveau conseil municipal
- 4 & 7
Projet « Âges & Vie »
- 8 & 9
Revitalisation du commerce
- 10 & 11
Maison de santé
- 14 & 15
Aménagements du bourg
- 16 & 17
Travaux en cours
- 22 & 25
CCAS - Repas des Aînés
- 26 & 37
Écoles - Vie associative
- 38 à 39
Merci les bénévoles
- 40 à 43
Archives & État civil

<http://www.saint-germain-lespinasse.com>



Invitation

Le maire et les élus municipaux vous invitent à participer à une réunion publique d'échanges et d'informations sur l'actualité communale, le **samedi 1^{er} octobre à 10h00** au complexe Sports & Loisirs
Accueil autour d'un café à partir de 9h30 et moment de convivialité en fin de réunion

édito

La crise sanitaire, depuis plus de deux années, a perturbé tout aussi bien nos vies que le fonctionnement de notre commune, de nos écoles et de notre vie associative. Nous réadaptions progressivement notre mode d'organisation, en espérant que le COVID-19 ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Maintenant, c'est une guerre aux portes de l'Europe qui vient bousculer notre quotidien et qui génère un contexte incertain nous contraignant à une grande prudence dans la conduite de nos actions. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur notre pouvoir d'achat et impactent déjà lourdement les finances communales.

Dans ces conditions, il est compliqué d'avoir une vision sereine de l'avenir. Notre commune poursuit néanmoins son chemin, avec des projets qui se précisent et qui correspondent à notre priorité d'amélioration et de développement des services de proximité. Ces actions concernent notamment le confort de vie de nos aînés, avec un projet original et adapté, la consolidation et le renforcement de l'offre commerciale de proximité et le déploiement de l'accès aux soins de santé au plus près de notre population.

Nous nous devons aussi de contribuer à répondre au défi de la transition énergétique et environnementale par des actions concrètes et locales. Que ce soit sur le plan de la production d'énergie, de la sobriété dans la consommation des ressources, de la préservation de la biodiversité, de la maîtrise foncière ou des modes de déplacement, bien des aspects de notre mode de vie doivent être repensés et intégrés dans l'action que nous conduisons.

Vous pourrez constater, à la lecture de ce bulletin d'informations municipales, que Saint-Germain est bel et bien en mouvement avec un ensemble de projets, cohérents et raisonnables, que les élus espèrent pouvoir mener à terme sur cette seconde partie du mandat, afin d'assurer un développement harmonieux et essentiel à notre commune, au service de chacune et de chacun d'entre vous.



Pierre COISSARD
Maire de Saint Germain Lespinasse



Instances démocratiques communales

Renouvellement du Conseil Municipal

Élections du 15 mars 2020



Les électeurs Germanois ont été appelés aux urnes le 15 mars 2020 afin de renouveler la composition du conseil municipal. Une seule liste a sollicité les suffrages des électeurs, tous les candidats ont donc été élus, quinze étant appelés à siéger et deux étant élus en tant que remplaçants.

Les conditions sanitaires dues à l'épidémie du Covid-19, entraînant un premier confinement à partir du 17 mars, n'ont pas permis de procéder dans la semaine suivant le scrutin municipal à l'élection d'un nouveau maire.

Ce n'est que le 24 mai 2020 que le conseil municipal a pu se réunir pour élire un Maire et des adjoints.

Pierre COISSARD a été réélu Maire pour un troisième mandat et, dans un premier temps, deux adjoints ont été élus, Christophe LOPPIN et Josiane CHARPENET.

Le 4 mai 2021, le conseil municipal a élu deux nouveaux adjoints, Grégory PERRIER et Isabelle SOUCHON.

Deux conseillères déléguées ont été nommées, Geneviève MORIN et Nadine PELARDY portant ainsi à 7 membres l'effectif du nouveau bureau municipal.

A l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, des remerciements pour leur dévouement sont adressés aux personnes qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat et notamment à Agnès JOIE, ancienne adjointe au Maire, à Jean-Claude ZUCCHIATTI, ancien adjoint au Maire, ainsi qu'à Karine MOUTTET et Corinne RAFFIN, conseillères municipales. Ils ont œuvré, sans relâche, durant tout le mandat au service de notre collectivité.



Au premier rang de gauche à droite : Isabelle SOUCHON (4ème adjointe), Geneviève MORIN (Conseillère déléguée) Christophe LOPPIN (1er Adjoint), Pierre COISSARD (Maire), Josiane CHARPENET (2ème adjointe) Gérard DONVAL, Frédéric MATTANA.

Au second rang de gauche à droite : Michel MOREL, Laurent BOIREAU, Nadine PELARDY (Conseillère déléguée), Nathalie DEVEAUX, Dominique BERGER, Yolande VERNASSIERE, Jean-Pierre CHAUCESSE, Anne DUVAUCHELLE (Conseillère communautaire), Roseline ROLLET, Grégory PERRIER (3ème adjoint)

Extraits du discours d'investiture du Maire nouvellement élu (24 mai 2020)

Chers collègues, chers amis,

Je vous remercie tous de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence de notre conseil municipal. Être maire est un honneur, une charge et une responsabilité de tous les instants.

D'une certaine manière, vous me confirmez dans ma fonction, mais pour moi c'est un nouveau départ parce que nous sommes une nouvelle équipe. Ayant fait le choix de nous ouvrir aux volontés d'engagements individuels, notre conseil municipal s'est composé de lui-même autour des élus sortants. Nous avons donc constitué un conseil « composite » aux antipodes de la pensée unique qui peut prévaloir lors des montages de liste de candidats. Cette diversité de notre groupe doit être notre force.

Désormais, notre devoir et notre travail vont se résumer en un verbe « Délibérer » et donc discuter avec d'autres personnes en vue d'une décision à prendre. Pour discuter, il faut savoir s'exprimer et écouter sans préjugés, avec humilité, avec tolérance, en un mot avec sagesse. Pour cela, nous allons devoir apprendre à travailler ensemble avec toute l'abnégation que cela supposera pour s'enrichir de nos différences [...] Il n'en reste pas moins que les délibérations doivent reposer sur un vote majoritaire. En bonne démocratie, et là j'en appelle à la voix de la raison pour chacun d'entre nous, il nous faudra parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre et nous résoudre à un choix que nous n'aurions pas forcément choisi. C'est la règle du jeu que nous acceptons tous aujourd'hui [...]

Nous allons nous répartir dans les différentes commissions et comités consultatifs dont le rôle ne doit pas être négligé dans la mesure où ils préparent les délibérations de notre assemblée.

Je vous engage à accorder beaucoup d'importance aux travaux de ces instances spécialisées; la qualité et le dynamisme de leurs travaux et de leurs propositions déterminent la pertinence et la fiabilité des décisions que nous prendrons.

En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, c'est celui de défendre l'intérêt communal, son développement ainsi que le rayonnement et le bien-être de nos concitoyens.

Pour ce qui est de la méthode, il s'agit là de notre comportement en tant qu'élu, je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exerçons notre mandat en restant solidaires les uns des autres et proches de tous les habitants. Vous êtes, nous sommes, désormais les représentants de tous les citoyens et non pas de quelques-uns d'entre eux.

Dans le même ordre d'idées, il nous faudra, comme nous nous y sommes engagés, encourager et soutenir la vie associative. Les associations constituent le relais indispensable à l'action municipale.

Dans six ans, nous serons jugés sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous aurions pu faire. En bonne démocratie, la sanction est électorale. Je souhaite bien entendu qu'elle soit positive de manière que nous puissions, pour ceux qui le souhaiteront, briguer un nouveau mandat fondé sur un bilan solide, tel est l'objectif que nous devons ne jamais perdre de vue.

Le conseil municipal est en place avec son futur bureau et ses prochaines commissions. Il faut nous mettre en ordre de marche. Nous allons pouvoir nous appuyer sur une équipe professionnelle d'agents communaux dévoués et motivés. C'est un atout incontestable qu'il convient de reconnaître, de respecter, de valoriser.

Alors, au travail et que le courage, l'engagement et la passion pour notre commune, nous animent tous, tout au long de notre mandat.

Pierre COISSARD

Organigramme du Conseil Municipal (Actualisation au 01 septembre 2022)

Pierre COISSARD	Maire Conseiller communautaire
Christophe LOPPIN	1er Adjoint au Maire Suppléance du Maire Enfance jeunesse
Josiane CHARPENET	2ème Adjointe au Maire Gestion locaux ,vie associative Vice-présidente du CCAS
Grégory PERRIER	3ème Adjoint au Maire Voirie - Réseaux Bâtiments communaux
Isabelle SOUCHON	4ème Adjointe au Maire Habitat Commerce
Geneviève MORIN	Conseillère déléguée Santé & Solidarité
Nadine PELARDY	Conseillère déléguée Environnement, Maison des services
Anne DUVAUCHELLE	Conseillère communautaire
Gérard DONVAL	
Yolande VERNASSIERE	
Dominique BERGER	
Laurent BOIREAU	
Frédéric MATTANA	
Roseline ROLLET	
Michel MOREL	

Nathalie DEVEAUX et Jean-Pierre CHAUCESSE ont quitté le conseil municipal et ont été remplacés respectivement par Roseline ROLLET et Michel MOREL, élus, en tant que remplaçants, le 15 mars 2020.

La municipalité remercie chaleureusement Jean-Pierre CHAUCESSE qui a été conseiller délégué pendant plusieurs années en charge notamment de l'entretien des chemins communaux, du patrimoine rural et du suivi du chantier de construction de la Maison de santé.

Malheureusement, des ennuis de santé ne lui ont pas permis de poursuivre son engagement auprès de notre collectivité.

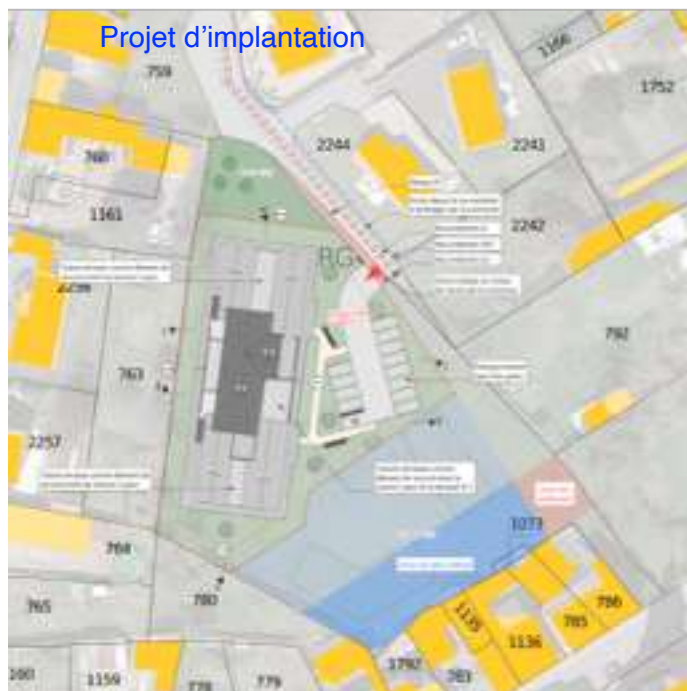
*Jean-Pierre Chaucesse
Réception à la mairie de
Paris (Nov. 2014)*





projet

Vivre bien entouré,
dans un vrai chez soi !



La qualité de vie des personnes âgées et des personnes souffrant de handicaps est une préoccupation majeure de l'équipe municipale. Nous travaillons pour proposer des solutions aux familles confrontées à la problématique du vieillissement souvent associée à une perte d'autonomie entraînant des difficultés quotidiennes et souvent l'obligation de quitter le domicile, voire la commune, faute de solution locale.

Les élus ont fait le choix d'acquérir un terrain, en plein centre bourg, face à l'église pour y développer deux types de projets complémentaires. D'abord la construction de structures d'accueil sur le modèle d'habitat inclusif permettant d'accompagner la perte d'autonomie et repousser ainsi l'entrée en EHPAD puis la construction de simples logements adaptés où les personnes pourront vivre en autonomie en n'assumant que le règlement d'un loyer.

L'objectif de ce programme est de permettre à chacune et chacun de continuer de vivre à Saint Germain, au cœur du village, en sécurité et en étant accompagné selon les besoins.

Présentation du concept proposé par Âges & Vie

Âges & Vie est née en 2008 d'une conviction forte : « nous devrions tous pouvoir choisir librement la façon dont on souhaite vieillir ». Depuis, Âges & Vie développe partout en France sa réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie (GIR2-3-4) : des domiciles partagés ouverts sur l'extérieur proposant un cadre de vie le plus normal possible. Après l'apparition du coronavirus, nous sommes plus que jamais convaincus que ce dispositif mêlant architecture bienveillante et organisation à taille humaine (seulement 8 chambres par colocation) est un choix optimum ; une solution qui protège sans isoler. A ce jour plus de 800 personnes (88 ans en moyenne) sont hébergées et accompagnées, sur plus de quatre-vingts sites dans toute la France. Fin 2024, ce sera plus de 300 nouvelles implantations sur tout le territoire, offrant 4800 chambres, permettant la création de 2000 emplois directs.

Âges & Vie à Saint Germain

La colocation est au cœur du dispositif Âges & Vie : dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et

intergénérationnel, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules, pourront bénéficier d'un accompagnement avec une présence 24h/24. A Saint Germain, Âges & Vie souhaite construire, deux maisons d'environ 380 m² qui seront louées en colocations meublées à 16 personnes âgées. Une priorité sera accordée aux habitants de Saint Germain et à leurs ascendants.

La colocation Âges & Vie de Saint Germain sera une « vraie maison », avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement : l'espace partagé (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une



chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles (si on le souhaite).

Nous constatons un reste à charge national moyen d'environ 1600 € MENSUELS tout compris (aides déduites : APA, Crédits d'Impôts, et Allocation Logement). Ce reste à charge qui peut être inférieur en fonction des plans d'aide départementaux comprend : le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Six emplois pérennes et non délocalisables seront créés

Une campagne de recrutement sera menée quatre mois avant l'ouverture de la colocation, six emplois pérennes et non délocalisables d'auxiliaires de vie vont être créés. Il existe de nombreux avantages à travailler en maison Âges & Vie : un lieu de travail unique, la possibilité de signer un contrat à durée indéterminée (CDI) et à temps plein avec un planning connu à l'avance (incluant deux jours de repos consécutifs hebdomadaires), un niveau de salaire plus élevé que la moyenne (incluant des primes) et des possibilités d'évolutions et de formations importantes.

L'équipe d'auxiliaires de vie dont certain(es) habitent à l'étage avec leurs familles s'occupera de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, de la préparation et de la prise des repas, du ménage, de l'entretien du linge, des animations et de la vie sociale... Dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent seront invités par les auxiliaires de vie à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...).

Dans un contexte d'évolution de la demande aussi bien quantitativement (arrivée en dépendance de papy-boomers) que qualitativement (refus du tout EHPAD), le dispositif d'habitat inclusif Âges & Vie est une 3ème voie entre le domicile classique et l'établissement. Il apporte une réponse concrète et viable à un besoin fondamental pour les personnes âgées : « être chez soi », dans des logements sécurisants, situés au cœur d'un voisinage et d'un environnement de vie (commerces, services, cabinets médicaux...).

Document Ages & Vie



Maquette 3D du projet

Les avantages du dispositif Ages & Vie pour la personne âgée en perte d'autonomie :

Être accompagnée pour tout ce qu'elle ne peut plus faire seule

Sécurité grâce à la **présence 24h/24** d'auxiliaires de vie

Possibilité de rester dans **sa commune**, dans **son « chez soi »**

Une chambre de 30m² au minimum, une salle d'eau adaptée de 5m², un accès privatif sur l'extérieur.

Choisir comment mener sa vie : ses soignants, son heure de lever, de coucher, son animal de compagnie, ce que l'on veut manger, et pouvoir disposer de la clé de son logement, recevoir qui l'on souhaite quand on le souhaite...



Visite de la résidence Âges & Vie de Villeneuve sur allier le 5 février 2021 par les membres de la commission Santé & Solidarité

Ce projet engage la commune, faites-nous part de l'intérêt que cela peut représenter pour vous ou pour vos proches.

Une commission extramunicipale sera mise en place pour travailler ensemble autour de ces sujets.



Compte-rendu de la visite du 25 février 2022 par les membres de la commission santé et solidarité

« Pour nous conforter dans notre choix; une seconde visite dans une structure Âge et Vie a été organisée au Mayet de Montagne.

Nous entrons dans l'espace commun composé d'une cuisine-séjour accueillante et lumineuse et d'un salon doté de jolis fauteuils aux couleurs chatoyantes qui invitent à partager des moments conviviaux entre colocataires dans un cadre familial. Une entrée et une terrasse privative desservent une spacieuse chambre-séjour ainsi qu'une salle d'eau fonctionnelle et sécurisée.

Nous avons été séduits, car la structure offre aux aînés une prise en charge optimale face à la dépendance, la solitude, ou l'isolement. Ce domicile partagé entre 8 résidents permet au personnel écoute et disponibilité.

Des formations régulières sont proposées afin d'optimiser les compétences et répondre aux besoins de chacun.

Dans cet environnement sécurisé par la présence 24h/24 d'une auxiliaire de vie, nous espérons que ce concept, situé au cœur du village, saura répondre aux attentes des germanoises et de leur famille. »

Geneviève MORIN
Conseillère municipale déléguée

Les autres projets réalisables sur la parcelle

Il pourrait s'agir de développer un programme de construction de petits logements individuels de plain-pied adaptés à l'accueil de personnes âgées, non dépendantes, afin de permettre à des personnes se retrouvant seules de quitter un logement ou une maison devenue mal adaptée ou située loin du centre-bourg, tout en restant vivre sur Saint Germain.



Une réflexion porte aussi sur la création d'une structure d'intérêt collectif en lien avec le handicap, qui pourrait être un type d'accueil de jour en rapport avec des pathologies comme l'autisme ou la maladie d'Alzheimer.

Ces projets ne sont à l'heure actuelle que des pistes de réflexion ouvertes à la discussion et aux suggestions.



accepté, considérant l'intérêt collectif, de céder à la commune leur terrain de 5200 m² au prix de 82 000 €.

Concernant la desserte des futurs équipements, nous nous sommes rapprochés des propriétaires des parcelles du clos Louis et d'un commun accord nous avons défini que les accès véhicules se feraient exclusivement à partir de la place du 8 mai afin de desservir exclusivement les équipements collectifs implantés sur ce terrain. Les accès à partir de la rue de Verdun ne seront possibles qu'en mode piéton.

C'est ainsi que les riverains, propriétaires de l'allée du clos Louis, ont accepté et nous les remercions que cette portion de voirie ainsi que les réseaux soient intégrés au domaine public.

Il est à noter que la construction d'une résidence « Âges & vie » sur Saint Germain est encore à l'état de projet et fait toujours l'objet de diverses discussions. La revente de la moitié de la parcelle est en cours d'instruction.

Acquisition foncière et transfert de l'allée du clos Louis dans le domaine public

Les élus municipaux, dans leur volonté d'accompagner un projet d'ensemble dédié à l'accueil de personnes âgées ou handicapées, ont cherché les possibilités d'aménager ce type de structures en cœur de bourg dans un environnement sécurisé et facilement accessible.

Une parcelle de terrain disponible et constructible, en face de l'église, répondait aux attentes et nous exprimons toute notre reconnaissance à la famille Perroy qui a



Réunion de concertation avec les riverains du clos Louis le 12 mars 2022



Plan de revitalisation du commerce de proximité

Il est temps d'agir !

L'attractivité commerciale : un atout

C'est une évidence que d'affirmer que notre commune a historiquement une vocation commerciale, ne serait-ce que par le positionnement du bourg au croisement des deux routes départementales, en liaison directe avec l'échangeur de la RN7, ceci nous apportant de fortes retombées des communes limitrophes, voire au-delà...

Nos structures éducatives et nos services de santé concourent particulièrement à cette attractivité.

Les projets de développement en cours, lotissements et structures d'hébergements « seniors » conforteront cette attractivité.

Préserver les locaux commerciaux

Nous constatons qu'au fil du temps le nombre de commerces se réduit et que beaucoup d'emplacements commerciaux sont transformés en logement.

Il ne peut y avoir de volonté de pérenniser cet atout sans engager une politique cohérente et pragmatique de protection du foncier commercial. C'est le sens du plan de revitalisation de notre commerce de proximité que les élus ont élaboré.

Nous devons être capables de mettre en corrélation le potentiel existant sur notre commune, tel qu'il est établi au niveau des différentes études de marché réalisées, avec les possibilités d'accueil des activités tant en matière de surfaces disponibles que de variété et complémentarité de l'offre commerciale.

Priorité au commerce alimentaire

La préservation et l'essor des commerces alimentaires sont une des priorités d'action. Nous travaillons actuellement à un partenariat avec une grande enseigne de la distribution afin d'impulser une nouvelle dynamique commerciale, économique et sociale.

Dynamique dans le sens où dans un village un supermarché de proximité est un élément moteur pour l'ensemble des autres commerces, économique, car créateur d'emploi et social dans le cadre de la défense du pouvoir d'achat de nos administrés.

Nous faisons en sorte que ce projet soit adapté aux **nouveaux modes de consommation**, en alliant la proximité (économies de frais et de temps de déplacement), une offre adaptée et concurrentielle (rationalisation des achats), la création de nouveaux services (retrait de colis...) et le tout sur de larges plages d'ouverture adaptées au rythme de vie de chacun, de l'ordre du 8h - 20h en semaine et les dimanches matin.

Communiquer !

Il est important de communiquer sur le potentiel commercial de notre commune en s'appuyant sur des études de marché

Une maquette valorisant la commune a été réalisée et diffusée auprès de potentiels porteurs de projets. Les retombées ont été très positives et des choix ont été faits afin de mettre en place les partenariats les plus adéquats.



PLU - PROTECTION Emplacements commerciaux

Une des modifications de notre plan local d'urbanisme porte sur la mise en place d'un outil de protection des linéaires commerciaux en centre-bourg, en zone UB, afin d'éviter la transformation de locaux commerciaux et de permettre une densification par l'identification de rez-de-chaussée bâtis n'étant pas actuellement à vocation commerciale.

Une seconde modification porte sur une nouvelle réglementation en matière de possibilités de développement commercial en zone pavillonnaire (UC) afin de limiter l'impact éventuel sur le commerce en centre bourg tout en assurant la tranquillité des riverains.





Opération en cours

Dans le cadre du plan de revitalisation du commerce local, la commune a lancé une première opération. Il s'agissait de saisir l'opportunité d'acquérir un ensemble immobilier devenu vacant, pour sa partie commerciale, par suite du transfert de la pharmacie.

La commune va pouvoir engager des travaux de restructuration des bâtiments afin d'optimiser la surface commerciale disponible qui pourra ainsi se développer sur plus de 350 m², constituée d'une ou de deux surfaces commerciales avec une polyvalence d'usage.

Un emplacement stratégique...

Le positionnement en centre-bourg, la proximité immédiate d'autres commerces et de l'agence postale rend cet emplacement tout à fait adapté pour l'implantation d'une petite surface alimentaire (supérette).

Il s'agit maintenant de restructurer cet ensemble immobilier. Construire une extension en emprise sur la cour intérieure afin de disposer d'une surface de vente de l'ordre de 250 m² pour un premier commerce (supérette). Reconstruire, du côté de l'agence postale, un nouvel emplacement commercial. Aménager un escalier intérieur pour desservir les 3 appartements de l'étage et engager des travaux d'isolation énergétique et phonique des appartements.

La commune disposera alors d'un ensemble immobilier composé de deux locaux commerciaux et de 5 appartements.



Ces travaux vont être effectués sous maîtrise d'œuvre de Marianne Troncy, architecte (Agence d'architecture Brosselard & Troncy)

L'équilibre financier de cette opération sera obtenu par la perception des loyers (commerces et appartements) qui compenseront les charges correspondantes aux dépenses de l'acquisition et des travaux qui vont être engagés, et après déduction des subventions obtenues.

ACQUISITION FONCIERE Immeuble de l'Oranger

Celle-ci concerne l'achat par la commune de deux tènements immobiliers composés pour l'un (parcelle B 858, 635 m²) d'un local commercial, d'un appartement T3 en duplex, de deux appartements T2 et d'un appartement T1 à rénover. L'autre tènement (parcelle B 857, 80 m² ; ancienne pharmacie) composé d'un local commercial et d'un appartement T4 en duplex.

La finalité de l'opération a été de pouvoir regrouper, dans une même entité, les locaux commerciaux afin de disposer d'une surface de plus de 250 m² avec des possibilités d'agrandissement grâce notamment à la cour intérieure.

Cette opération permet aussi de conserver et de protéger l'affectation commerciale de cet emplacement du centre-bourg.

Le prix d'acquisition de 291000 € a été fixé par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire.

Cette acquisition est financée par un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 291000 €, d'une durée de 19 ans à un taux d'intérêt fixe de 0,85%.

Dans le cadre du maintien et du développement du commerce en milieu rural, nous avons obtenu des concours financiers :

L'État a décidé de nous accompagner dans cette opération pour un montant de **39 127 €** et le département de la Loire à hauteur de **80 000 €**. D'autres sollicitations sont en cours, notamment auprès du Conseil Régional.

Opération réalisée avec le concours financier



PROJET





Votre santé, notre priorité!

Après six années d'exploitation...

Notre maison de santé arrive à sa sixième année d'exploitation. Un investissement de 1,3 million d'€ financé par des subventions et par un emprunt communal de 372000 €. D'ici la fin d'année, et depuis son ouverture, la commune aura perçu près de 163000 € de loyers qui lui ont permis de procéder à un désendettement de la structure à hauteur de près de 147000 €.

Cette structure est entièrement **financée par des fonds publics**, c'est pourquoi elle se doit de participer à une mission de service au public en matière de santé.

Les subventions ont été obtenues dans le cadre de l'élaboration d'un « projet de santé » qui fixe les attentes, les engagements et les objectifs. Ceci concerne notamment l'accès et la coordination des soins, des actions en matière de prévention ou encore des programmes d'éducation thérapeutique.

Ce statut public confère des droits et des devoirs pour les locataires signataires du projet de santé. Ils bénéficient de loyers modérés et de charges locatives réduites, subventionnées par la commune. En retour nous aurions dû pouvoir construire un partenariat pour développer l'offre de soins et apporter de nouveaux services à la population. Ceci n'a pas été le cas, au fil des ans s'est établi un rapport de force objectivant une certaine appropriation de la structure, ce qui n'était pas conforme à nos engagements. Nous déplorons aussi particulièrement, face à l'intransigeance de certains des professionnels en place, de n'avoir pu satisfaire les demandes d'installation de médecins qui désiraient transférer leur activité dans notre MSP.

Concernant l'année 2023, le transfert d'activités, exercées actuellement au sein de notre MSP, est annoncé sur le village voisin, avec **l'engagement de maintenir le suivi des patients**. C'est une évolution logique, cohérente et bénéfique dans le cadre de l'intérêt général.

L'installation et le déploiement de nouveaux

professionnels de santé en zone rurale sont parmi les priorités de notre action. Pour les élus qui se sont investis sans compter dès l'année 2014, c'est une satisfaction de constater l'utilité publique de notre projet qui aura initié l'installation de jeunes médecins, sur fonds privés, les ancrant de fait sur un territoire rural.

Constituer une nouvelle équipe...

Le temps de constituer une nouvelle équipe de professionnels, nous engagerons quelques travaux de restructuration de la structure. **Gageons qu'à terme, les germanois se réapproprient leur maison de santé.**

Nous organisons d'ores et déjà la suite de notre projet en travaillant sereinement à constituer une nouvelle équipe, ouverte et attentive aux objectifs de service au public. Bien évidemment, comme en 2014, la tâche s'annonce difficile dans le contexte particulier de désertification médicale touchant toute la France, mais **la qualité de notre équipement et l'attractivité de notre commune restent d'indéniables atouts.**

Nous serons particulièrement vigilants afin que les patients qui n'ont pas trouvé de réponse à leur prise en charge au sein de la structure actuelle puissent y être accueillis. Il nous faut continuer sans relâche à améliorer l'accès aux soins des habitants de notre territoire en prenant bien en compte les difficultés des plus de 10000 habitants du Roannais qui n'auraient pas de médecin traitant.

Cette opportunité de réorganiser notre structure va aussi être l'occasion de définir un plan de relance de notre établissement sur de nouvelles bases et avec de nouvelles initiatives, comme la mutualisation des locaux ou encore la télémédecine en liaison avec nos financeurs institutionnels.

Vers une seconde phase...

La maison de santé fut d'emblée conçue pour évoluer selon une seconde phase lui permettant, grâce à son potentiel d'extension, d'accueillir de nouvelles activités médicales nécessitant des plateaux techniques

particuliers. Notre but est de regrouper, à terme, sur le même site, le maximum de professionnels de santé en proposant des locaux modernes, spacieux, insonorisés et parfaitement adaptés aux personnes à mobilité réduite. C'est à ces conditions que nous serons attractifs vis-à-vis de jeunes professionnels que nous avons déjà en contact.

Notre commune sera toujours aux côtés de celles et ceux qui, au-delà de leurs intérêts particuliers, auront à cœur de se fédérer autour de l'intérêt des patients et mobiliseront leur énergie au côté de la commune pour organiser une offre de soins de qualité.

Il est temps d'impulser une nouvelle dynamique au sein de notre MSP, la commune activera tous les leviers nécessaires pour y parvenir. Ce projet nous l'avons souhaité, nous nous y sommes totalement investis, nous devons maintenant le faire grandir **au service de tous les habitants**.

Saint Germain est, et restera, un pôle d'attractivité en matière d'accès aux soins médicaux.



Saint Germain est, et restera, un village santé !



Un plan régional pour la santé vient d'être adopté par les élus régionaux avec une priorité:

RAMENER DES MÉDECINS DANS NOS TERRITOIRES
Pour attirer des médecins dans les communes rurales touchées par la désertification médicale, la Région veut aller plus loin et innove notamment en expérimentant le recrutement de praticiens sous statut salarié.



La Maison de Santé Pluriprofessionnelle « Asclépias » est un équipement public communal réalisé avec le concours financier de:



Télémédecine

La MSP s'ouvrira aussi, en lien avec l'agence régionale de santé et la caisse d'assurance maladie, au déploiement de la téléconsultation dans le cadre du développement de la télémédecine. C'est un enjeu clé pour l'amélioration de l'organisation du système de santé et l'accès aux soins pour tous les assurés du territoire. La téléconsultation est une consultation réalisée à distance d'un patient par un médecin (généraliste ou de toute autre spécialité médicale). La téléconsultation constitue une voie nouvelle pour faciliter et améliorer l'accès des patients aux soins.

L'offre de soins évolue et s'adapte au sein de notre MSP qui reste ouverte à tout partenariat en lien avec la santé.

Depuis plusieurs mois déjà de nouveaux professionnels interviennent au sein de la structure : Une sophrologue ; un hypnothérapeute ; une psychomotricienne art-thérapeute ; une diététicienne ainsi qu'une opticienne pouvant se rendre aux domiciles des personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer.

Ce sont des professionnels compétents qui peuvent apporter des solutions en parallèle à la médecine traditionnelle.

Pour être au plus proche des germanois ; des séances d'éducation thérapeutique "diabète" ont été organisées ; la MSA a également proposé des actions de prévention à ses adhérents.

En lien avec l'IREPS des formations pour développer les compétences psychosociales ont été dispensées à nos écoles.

La commune va organiser des cycles de formations aux gestes de premiers secours et d'initiation à l'utilisation des défibrillateurs.

Contact : Geneviève MORIN Conseillère municipale déléguée.

Saint Germain Lespinasse
Village santé !





Aménagement

Rue d'Enfer - Place du 8 mai 1945

Lors du précédent mandat, la commune s'est engagée dans une vaste opération de restructuration d'une partie du bourg incluant la rue d'Enfer, la place du 8 mai 1945 et la route de Vivans.

Adapter les aménagements

Différentes problématiques étaient à prendre en compte afin d'apporter les solutions les plus pertinentes. Sur la rue d'enfer, il convenait dans un premier temps de procéder à une modernisation des différents réseaux, travaux réalisés en 2018 et 2019 pour un montant de 60 996 €, avec la réfection du réseau d'eau potable, l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité, téléphonie et fibre optique et la création d'un nouveau réseau d'éclairage public utilisant des lampes LED modulables. La rue a ensuite été restructurée en tenant compte de la circulation des piétons et de la maîtrise des vitesses des véhicules tout en assurant une tranquillité des riverains en faisant en sorte que cette rue soit moins considérée comme une voie de traverse. Le choix du sens unique de circulation s'est vite imposé lors de la concertation avec les riverains de cette rue. Il convenait aussi de canaliser la circulation des eaux de ruissellement pour protéger les habitations d'inondations lors d'orages importants.

Concernant la place du 8 mai 1945, il s'agissait de sécuriser les zones piétonnes ainsi que les zones de stationnement en relation avec la maison de santé et le commerce de proximité. L'accès des usagers a été repensé en créant des cheminements piétonniers éclairés et sécurisés, adaptés aux personnes à mobilité réduite. Un espace détente avec une aire de jeux pour enfants de 4 à 12 ans, une table de pique-nique et des bancs ombragés par la plantation de 10 tilleuls, un jardin de plantes médicinales et des stationnements réservés aux cyclistes et aux professionnels de santé sont venus compléter les aménagements réalisés. Ce parc d'agrément a été conçu pour être un espace tampon des eaux de ruissellement qui convergent de la rue de l'oranger, du lotissement Clos Louis et de la rue d'Enfer lors d'orages violents, ceci participant à protéger les habitations du bas du bourg. C'est ainsi que nous avons aménagé un bassin inondable ainsi qu'un enchaînement de noues se prolongeant le long de la route de Vivans pour réguler les flux d'eau de ruissellement.

Nous avons enfin élargi le périmètre d'intervention en restructurant la route de Vivans, toujours dans l'optique de maîtriser les risques d'inondation tout en sécurisant les circulations des piétons ou cyclistes en créant une voie parallèle de circulation à cette ancienne portion de la RN7. Les différents réseaux ont été refaits (eau potable, assainissement, réseaux aériens et éclairage public à



Concertation avec les riverains



nts du bourg

3 mai - Route de Vivans



LED). L'intersection entre l'impasse des Manants et la route de Vivans a été redessinée afin de mieux marquer l'entrée du bourg par une réduction ponctuelle de largeur de la voie et la création de places de stationnement. Ces importants travaux ont pu être réalisés grâce à l'implication de la Roannaise de l'Eau, de Roannais Agglomération et du syndicat d'électricité en ce qui concerne les prises en charge financières des différentes réfections sur les réseaux.

Nouvelles règles de circulation

Tout ce périmètre fait maintenant l'objet de nouvelles règles de circulation avec une continuité des zones 30, des sens de circulation imposés, des îlots de stationnements alternés, des priorités à droite conservées, tout ceci concourant à mieux maîtriser la vitesse et donc améliorer la sécurité. **Charge à chacun, dans l'intérêt de tous, de respecter ces règles et donc le Code de la route.**

La municipalité remercie les riverains, les commerçants et les usagers de la route pour leur compréhension et leur patience à la suite de la gêne occasionnée par ces travaux. Néanmoins d'autres travaux vont être engagés, toujours dans cette optique de modernisation et d'embellissement du bourg avec notamment la réfection des tapis d'enrobé par le département sur la rue de l'Oranger, la rue de Verdun, la rue Persigny et la route de Noailly.

Côté finances

Chaque concessionnaire a pris en charge financièrement la réfection des réseaux dont il a la responsabilité. La commune a financé l'ensemble des autres aménagements pour un coût qui s'élève à **564 704 € HT**.

La **part résiduelle pour la commune** a été financée sur ses fonds propres pour un montant de **196 996 €**, soit 35% du montant global. D'autres sollicitations de subventions sont encore en cours d'instruction, notamment auprès de la Région.

*Nous remercions nos financeurs institutionnels pour nous avoir alloué des subventions pour un montant cumulé de **367 708 €** ce qui a grandement facilité, pour notre commune, la réalisation de cette opération d'envergure.*



Maison des services

Agence postale

Point d'infos germanoises

La maison des services

Elle accompagne chaque administré dans ses démarches quotidiennes. La volonté de la municipalité est de maintenir l'ouverture de la maison des services en toutes saisons et en toutes circonstances pour permettre aux habitants, souvent sans moyen de locomotion, d'avoir accès en permanence à ce service public.

C'est un **équipement municipal de proximité** en lien permanent avec la population afin d'aider les habitants dans leurs démarches quotidiennes pour réaliser des opérations postales, des démarches administratives sur internet ou pour relayer les informations municipales.

Cet espace permet l'accueil de partenaires institutionnels ou professionnels pour des permanences (UDAF, CPAM, Santé Mut Roanne, Photographe, etc.), des réunions/formations ou du télétravail.

Les permanences « Mutuelle de Village », photo d'identité, etc. ont connu un franc succès. En lien avec le secrétariat de mairie, l'agent d'accueil assure des missions d'accueil physique et téléphonique afin de délivrer un premier niveau d'information administrative à la population (emploi, famille, santé, énergie, droits, etc.). Grâce au soutien financier de l'État et du Département la commune a pu acquérir ces derniers mois du matériel informatique et réaliser les premiers travaux de mise aux normes (réfection des sanitaires et remplacement des menuiseries extérieures).

Les travaux de plâtrerie-peinture et d'électricité concernant la seconde partie du bâtiment vont nous permettre de diversifier les services proposés. La grande salle accueillera deux postes informatiques ainsi qu'une salle de réunion.

L'agence postale communale

Reprise par la municipalité en octobre 2019, l'agence postale communale est ouverte tous les matins de 9 h à 12 h rue de l'Oranger. Après 3 années de gestion, nous constatons que notre commune attire de nombreux clients de tous horizons puisque nous avons régulièrement des habitants de Saône-et-Loire ou de l'Allier qui nous rendent visite pour réaliser leurs envois. Sans compter les touristes et camping-caristes de passage sur la région qui poussent la porte pour envoyer de magnifiques cartes postales de notre région. L'agence



accueille près de 7 000 clients par an.

Les principales démarches de base sont réalisables en agence (affranchissement, dépôt et retrait de colis ou recommandés, retrait ou dépôt d'espèces, etc.)

Un « îlot numérique » propose un accès internet aux usagers qui n'ont pas d'équipements à leurs domiciles ou qui ne sont pas à l'aise avec les nouvelles technologies.



Notre commune peut réceptionner des dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) <https://gnau.roannais-agglomeration.fr>

A partir du Plan Local d'Urbanisme, la commune délivre les différentes autorisations d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclarations préalables.

Ces autorisations sont délivrées pour tous travaux de construction nouvelle : immeuble, maison individuelle, bâtiment industriel ou commercial, piscine, installation technique, mur de clôture... Ces autorisations concernent aussi des divisions parcellaires ou projets d'aménagement (lotissements).

Les travaux de modification d'une construction existante doivent aussi faire l'objet d'un dossier spécifique au service de l'urbanisme : agrandissement d'un bâtiment ou d'une maison individuelle, création d'une ouverture (porte, fenêtre ou velux), démolition d'un bâtiment quel qu'il soit, modification de vitrine, réfection des peintures ou ravalement de façade, réfection de toiture, clôture, etc.

Déclarations préalables

Elles concernent les travaux sur une surface inférieure à 20m² (ou 40m² dans certains cas), les changements de destination sans modification des aspects extérieurs ou des structures porteuses, ou les travaux modifiant l'aspect extérieur des bâtiments comme les ravalements de façades. Une déclaration préalable est également requise pour les divisions foncières en vue de construire qui ne relèvent pas du permis d'aménager.

Permis de construire

Il concerne les travaux créant une nouvelle construction, à l'exception des travaux soumis à déclaration préalable, ainsi que les travaux sur une construction existante si l'extension est supérieure à 40 m² ou si ils sont supérieurs à 20 m² mais ont pour effet de porter la surface totale de la construction à 150 m². Pour tous les travaux modifiant les structures porteuses d'un bâtiment ou sa façade, si ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination, un Permis de Construire sera exigé.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à nos correspondants de la presse locale qui participent au rayonnement de Saint-Germain en publiant diverses informations liées à la vie communale. Véritable trait d'union entre les habitants, relais de la vie associative, des structures éducatives et de la vie municipale.

LE PAYS ROANNAIS:

Andrée PUSCEDDU
06 71 41 78 34
pusceddu1949@gmail.com



LE PROGRES:

Agnès JOIE
06 07 83 53 82
agnes.joie@sfr.fr



PAYSANS DE LA LOIRE:

Pierre CHAMUSSY
06 16 17 27 20
pchamussy@wanadoo.fr



Adieu à Hervé Duvauchelle

Ancien correspondant, sur la commune, du journal « Le Progrès »

Diplômé des arts et métiers à Paris et d'une école d'ingénieurs à Caen,

Hervé Duvauchelle s'est installé à Saint Germain au moment de sa retraite, avec son épouse Anne, où ils ont tenu les chambres d'hôtes « Les meneaux »

Hervé Duvauchelle a été un homme d'action, ses motivations étaient celles d'un citoyen responsable, toujours désireux d'agir pour la collectivité. Il s'intéressait de près à la marche de la commune, toujours présent aux séances du conseil municipal, et il s'est impliqué au niveau de la vie associative et particulièrement sur les sujets de dynamique économique et de sauvegarde du patrimoine.

Preuve, s'il en fallait, de son engagement au service de notre territoire il a, pendant une dizaine d'années, été correspondant de presse, allant de réunion en réunion, de manifestation en manifestation et même de commune en commune relayant ainsi tout le soutien aux initiatives locales. Une tâche accomplie avec passion, professionnalisme et avec une grande ouverture d'esprit. Nous lui en restons reconnaissants.

Hervé Duvauchelle aura été un homme intéressé par tout ce qui l'entourait et notamment par les sciences et techniques et un homme intéressant par son savoir-vivre, sa culture et son intelligence. Atteint par la maladie, il a fait front avec dignité et un réel courage.

Un dernier hommage lui a été rendu en l'église de Saint Germain le 23 février 2022.



Page Facebook « Infos Germanoises »
Créée en août 2021 la page Facebook « Infos Germanoises » permet aux commerçants, associations, élus et habitants d'échanger sur les actualités en cours. Venant en complément de PanneauPocket cet outil de communication initié par Nadine PELARDY, conseillère municipale déléguée en charge de la maison des services, regroupe actuellement 356 membres.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Mis en place en 2019 sur la commune, PanneauPocket permet de transmettre les informations en temps réel à l'ensemble des habitants disposant d'un smartphone. C'est un formidable outil de proximité et absolument dans l'air du temps, un véritable trait d'union entre la Mairie et les habitants. L'actualité locale se retrouve ainsi dans votre poche disponible à tout moment.

PanneauPocket est basée à Lyon, cette application mobile d'information et d'alerte permet aux utilisateurs de smartphone de connaître rapidement et facilement l'actualité de leurs communes favorites et de recevoir des notifications quand il s'y passe quelque chose.

Financée par la commune à hauteur de 180 euros par an, cette application permet aux 651 habitants ou usagers qui ont installé l'application de suivre l'actualité de la commune en direct.

PanneauPocket est disponible gratuitement sur smartphone et est accessible également sur ordinateur via app.panneaupocket.com.



Saint Germain Lespinnasse

Mairie de Saint Germain Lespinnasse

Place Duc de Persigny - 30, Rue de l'Oranger
42640 SAINT GERMAIN LESPINASSE

Tel : 04 77 64 50 20

Le secrétariat de mairie est ouvert
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00

Adresse email : mairie@st-germain-lespinnasse.fr

Site internet : www.saint-germain-lespinnasse.com



Si vous constatez des dysfonctionnements des réseaux

Signalez-le à la mairie au 04 77 64 50 20

mairie@st-germain-lespinasse.fr

ou à l'adjoint responsable: gregory.perrier42640@outlook.fr

Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement

Afin de répondre aux problématiques d'inondation route de Vivans et aux débordements réguliers de la station d'épuration diverses études et des opérations de repérage des anciens réseaux ont été réalisées par Roannaise de l'Eau et la commune.

Route de Noailly phase 1 – 282 000 € TTC pris en charge par Roannaise de l'eau

Le chantier concernait la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la route de Noailly. Ces travaux ont été réalisés pour réduire les déversements au niveau du déversoir d'orage de la route de Noailly et pour diminuer les apports d'eaux pluviales à la station d'épuration. Les travaux effectués sur le domaine public par Roannaise de l'Eau se sont accompagnés d'une séparation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. Les travaux ont duré 6 semaines.

Route de Noailly phase 2 – 178 616 € TTC pris en charge par Roannaise de l'eau et Roannais agglomération

Une première tranche de travaux d'une durée de 12 jours et touchant le carrefour principal du bourg a été réalisée au mois de juillet limitant ainsi les nuisances auprès des commerçants et des riverains.



Les travaux reprendront fin septembre pour ne concerner que le passage piéton le long du pigeonnier en direction du Riotton de l'étang par la Rue de la Madone.

Cette phase permettra de récupérer les eaux provenant des trop-pleins des étangs et ainsi prévenir tout débordement lors de forts orages.

Aménagements des abords de la route de Noailly

À la suite de la réfection de l'ensemble des réseaux de la route de Noailly, dans sa partie urbaine, et avant que le département n'engage les travaux de réfection de la chaussée, la commune étudie les aménagements de sécurité qui pourraient être réalisés en relation avec la réduction de la vitesse, la sécurisation des sorties des riverains et l'embellissement paysagé.

Un bureau d'études vient d'être missionné pour travailler sur ces problématiques.

Une réunion des riverains de cette partie de la route de Noailly sera organisée avant de finaliser le projet



Aménagement du carrefour rue Méchin

Depuis la construction du complexe sports & loisirs en 2006 se pose la problématique de la sortie des véhicules sur la rue méchin. Bien qu'aucun incident grave ne soit à déplorer, il convient de sécuriser cette sortie.

La première étape a consisté à acquérir une petite parcelle de terrain permettant ainsi d'éloigner la sortie de la voie de l'angle du bâtiment existant, il convient ensuite de déplacer un mât d'éclairage public et enfin d'adopter l'aménagement sécuritaire le plus approprié. Un cabinet d'étude vient d'être missionné sur ce dossier.





Dans le cadre du transfert de compétences réalisé par la commune en direction du SIEL-TE, divers travaux de mises aux normes de l'éclairage public ont été réalisés ou sont programmés dans les prochains mois.

Rue de la Madone :

Profitant de travaux de renforcement du réseau EDF, la commune a souhaité enfouir les réseaux aériens (télécom et électricité) et remplacer les mâts d'éclairage public vétustes pour permettre, comme sur la rue d'enfer, la mise en place d'un système d'éclairage plus écologique, puisque l'intensité baisse la nuit.

Montant des travaux : 69 461 €

Montant des subventions : 65 069 €

Part communale : 4 391 €

Remplacement des vapeurs de mercure

Suite au diagnostic réalisé par le SIEL sur l'ensemble de la commune, il s'est avéré obligatoire de remplacer les systèmes d'éclairage à vapeur de mercure sur le réseau d'éclairage public puisque ceux-ci ne sont plus maintenus en état du fait de leur vétusté.

Montant des travaux : 18 186 €

Montant des subventions : 10 002 €

Part communale : 8 184 €

Route de Renaison – Projet 2022 - 2023

Profitant de travaux de renforcement du réseau EDF route de Renaison en zone urbaine, la commune a souhaité mettre l'accent sur l'enfouissement des réseaux (télécom et électricité) et le remplacement de l'ensemble des mâts d'éclairage public vétustes pour permettre, comme sur les rues d'Enfer et de la Madone, la mise en place d'un système d'éclairage plus performant qui s'adapte aux conditions de luminosité pour réduire les consommations et protéger l'environnement.

Montant des travaux : 389 470 €

Montant des subventions : 371 716 €

Part communale : 17 753 €

Extinction de l'éclairage public

La nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de maîtriser la demande d'électricité conduit la municipalité à réfléchir à la mise en place d'une extinction de l'éclairage public à certaines heures ou à certains endroits où l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Montant des travaux : 12 387 €

Montant des subventions : 6 813 €

Part communale : 5 574 €

Le coût des travaux nécessaires à la mise en place d'horloges de programmation sera amorti dès la première année par l'économie réalisée.



Réfection du pont de Barabandière

À la suite de l'effondrement du passage à gué un partenariat avec la commune de Noailly a été constitué. Par rapport aux premières études qui prévoyaient un coût exorbitant, une nouvelle approche technique initiée par Grégory Perrier a permis d'évaluer un coût de l'ordre de 100000 € rendant financièrement réalisable cette opération. Les études sont en cours et les communes sollicitent des concours financiers.

Contre mauvaise fortune bon coeur...

Qui aujourd'hui concevrait sa vie sans être raccordé aux réseaux, eaux usées, eau potable, gaz, électricité, téléphone, fibre ?

Pour cela les différents réseaux secs ou humides doivent être créés, entretenus, réparés et renouvelés quand la vétusté l'exige. Ces réseaux publics sont sous les voies publiques et toute intervention impose des contraintes pour les usagers et les riverains des voiries.

Alors il faut savoir subir ces contraintes sans s'en prendre à la terre entière pour la gêne transitoire occasionnée.

Alors oui... marre pour les élus de se faire vilipender, agresser voire soumis au chantage des indemnités tout autant improbables qu'illégales.

Que celles et ceux qui ne veulent plus subir ces désagréments se déconnectent des différents réseaux, se convertissent aux toilettes sèches, aillent chercher l'eau au puits (ils existent), s'approvisionnent en boulets de charbon et s'initient aux signaux de fumée. Les travaux sur les réseaux sont inévitables, d'autres sont à venir de même que les travaux concernant l'entretien des trottoirs et des chaussées. Alors, nous élus, gestionnaires de réseaux, entreprises de travaux publics, arrêtons de nous excuser puisque la compréhension et la solidarité doivent être de mise.





Procédure de rappel à l'ordre

La commune a souhaité disposer d'un nouvel outil dans le cadre de la lutte contre les incivilités, une procédure de **rappel à l'ordre** a été élaborée avec le Procureur de la République de Roanne.

Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur, au rappel à des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents. Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance, certaines nuisances sonores ou encore certains écarts de langage.



Signature du protocole entre le Procureur de la République et le Maire (7 janvier 2020)

PETITE HISTOIRE LOCALE

(Copie d'une note d'informations municipales de 1981)

"RUE DE L'ENFER"... POURQUOI ?

On raconte qu'en des temps très anciens les 3 ou 4 maisons construites dans cette rue étaient habitées par des femmes ayant très "mauvaise langue", ce qui avait valu cette appellation.

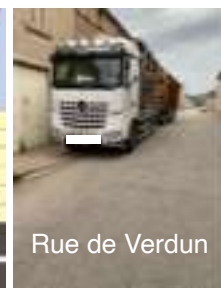
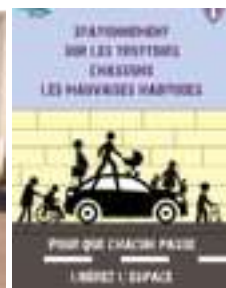
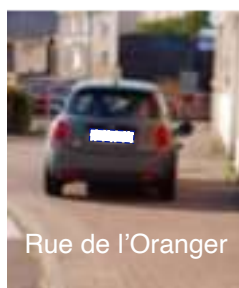
On ne sait pas ce que sont devenues ces chipies, mais ce qui est de notoriété publique c'est que la rue de l'Enfer est devenue une des rues de SAINT-GERMAIN où l'ambiance est la plus cordiale : c'est le Paradis.



Trop d'incivilités et de comportements dangereux sont régulièrement constatés ; non-respect des priorités à droite, des STOP ou céder le passage, des sens interdits, vitesse excessive, **stationnement sur les trottoirs...**

La municipalité en appelle à la responsabilité de chacune et chacun. Une infraction au Code de la route engendre inévitablement des sanctions plus ou moins lourdes. Dans la plupart des cas, l'automobiliste écope d'une amende forfaitaire ou perd quelques points de permis de conduire. Mais des condamnations plus lourdes peuvent également être appliquées.

Le non-respect des règles du Code de la route entraîne également des conséquences non négligeables sur le front de l'indemnisation en matière d'assurance auto en cas d'accident.



Points d'apports volontaires

Afin de respecter l'environnement, nos agents municipaux et notre commune, TOUS les emballages se trient et se glissent dans le conteneur approprié :

Bouteilles, bidons et flacons de produits alimentaires et ménagers courants : eau, soda, lait, huile, jus de fruits, crème liquide, shampoing, gel douche, liquide vaisselle, lessive liquide, pots de yaourt, barquettes, film étirable, sacs en plastique, blisters packs d'eau, tubes de dentifrice, sachets, gobelets, sacs de congélation, boîtes de conserve, canettes, aérosols, bouteilles de sirop, capsules de café, barquettes, briques alimentaires (lait, jus de fruits, vin...), cartonnettes (paquets de céréales, paquets de biscuits...), suremballages de canettes, de bouteilles, des pots de yaourt, boîtes en carton (lessive...), les bouteilles, les pots, les bocaux et les flacons de parfum en verre : bouteilles de boissons en verre, pots de confiture, bocaux de cornichon, Journaux, revues, magazines, prospectus, enveloppes, feuilles volantes, catalogues annuels, cahiers...

Ne pas mettre : couches, mouchoirs, films plastiques entourant les revues, la vaisselle, les ampoules, les néons, les miroirs, les flacons de médicaments.

Aucun sac, carton ou autre déchet ne doit être abandonné sauvagement au pied des conteneurs. C'est une règle élémentaire de civisme, de respect des autres et de savoir-vivre.



Cadre de vie



Parc des Oliviers

Dans le cadre de l'aménagement paysager de la commune, divers équipements de loisirs ont été installés au cœur du parc des Oliviers. Vous pouvez désormais venir déjeuner sur les tables de pique-nique et digérer en utilisant la table de ping-pong. Une roseraie en mémoire de Gilberte Bonneau du Martray, résistante morte en déportation est en cours d'aménagement à l'entrée du parc.



Fleurir, c'est sourire

ATTENTION

le brûlage des déchets et les dépôts sauvages sont interdits par la loi.



Article L341-2 du code de l'environnement.



Élagage des arbres

Entretien des haies

L'**élagage des arbres** situés en domaine privé est à la charge de chaque propriétaire. Le propriétaire de l'arbre doit faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, déborde sur le domaine public et risque de toucher le réseau d'électricité ou de télécom / fibre. De la même manière si un arbre planté en domaine privé risque de toucher ou de tomber sur un réseau aérien, le propriétaire a l'obligation de l'élaguer sous peine d'être facturé en cas d'intervention d'urgence par le concessionnaire (ENEDIS, TELECOM, ETC.) pour rétablir les réseaux.

Avant d'élaguer un arbre qui touche un réseau, le propriétaire doit prendre contact avec le concessionnaire (ENEDIS, TELECOM ETC.) afin de prévoir la mise en sécurité ou la coupure du réseau au moment de la taille. Cette intervention peut être facturée jusqu'à 400 €. Il convient donc d'anticiper l'élagage des arbres pour qu'ils restent toujours à plus de 2 mètres des câbles.

L'**entretien des haies** est à la charge de chaque propriétaire. On taille dès la plantation, puis à l'automne de l'année suivante, et enfin deux fois par an comme pour une taille d'entretien. Les haies feuillues poussent toute l'année, mais plus fortement en fin de printemps et en fin d'été. Nous vous conseillons donc de les tailler deux fois par an, en avril et en octobre.

stop
nuisances sonores
RESPECTONS NOS VOISINS!



Nuisances sonores

Les plaintes se multiplient...

... et l'on se rend compte de l'enfer que certains vivent face à l'irresponsabilité de certains autres.

Nous demandons à l'ensemble de nos concitoyens d'être **extrêmement vigilant** quant aux bruits qu'ils peuvent, parfois inconsciemment, générer. Les voisins ne s'en plaignent pas forcément, mais subissent en silence tout en gâchant leur cadre de vie.

Tondeuses, outils de bricolage, musique ou télé avec fenêtres ouvertes, fêtes nocturnes, feux d'artifice, aboiement, ronflement de moteurs, piscines...

Pour rappel: les horaires de tonte ou de travaux de bricolage bruyants :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Devra-t-on subir l'exploitation de la plateforme de stockage des 4000 tonnes de digestats du méthaniseur de Roanne ?

Lors de l'enquête publique, lancée le 3 août 2020, en vue de la construction d'un méthaniseur à Roanne nous avons subrepticement découvert qu'il était envisagé la création d'une plateforme de stockage de digestats sur un secteur ciblant les communes de Saint Germain et Saint Romain.

Face à cette situation, les élus ont demandé aux porteurs du projet de s'expliquer. Une réunion publique a été organisée, en catimini, le 3 septembre 2020 afin d'apaiser les tensions naissantes. « *C'est une grosse erreur de notre part, il n'y a pas eu la volonté de cacher quoi que ce soit* » affirmait Patrick Marty, représentant de Suez lors de cette réunion. À l'issue de celle-ci, des engagements ont été pris afin que les élus soient d'emblée associés dans la recherche de solutions qui puissent être les moins contraignantes possibles pour les habitants de nos deux communes.

Nous sommes recontactés le 4 mars 2022 pour nous entendre signifier, sans concertation aucune, que le site de stockage serait sur Saint Germain, au lieu-dit la gare à une centaine de mètres du lotissement des peupliers.

Face à ces nouvelles déconvenues, nous exigeons que les porteurs de projet viennent s'expliquer devant le conseil municipal. Cette réunion s'est tenue le 10 mai 2022. À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal a donné un **avis défavorable** à ce projet et a demandé que les riverains soient informés de la nature et de l'impact de ce qui reste un projet. Nous demandions alors que des permanences d'information soient organisées et que chaque riverain du projet reçoive une invitation par courrier, la commune assurant d'autre part le relais de l'information. Deux permanences ont été tenues à la maison des associations les 28 et 29 juin, seulement voilà, les riverains n'ont reçu l'invitation que la veille voire le matin même.



Exemple d'ouvrage similaire, de plus faible capacité, de stockage de digestat (Mauges-sur-Loire près d'Angers)

Nos inquiétudes :

Déjà concernant l'impact sur le trafic routier et particulièrement en traversée du bourg. Il est prévu de nous imposer deux circuits différents dont les effets se surajoutent :

Le transport des digestats bruts de la file des biodéchets :

L'épandage doit se faire en direct puisque les capacités de stockage sont sur le site de Roanne. Le transport sera donc diffus puisque les citernes iront directement sur les parcelles d'épandage.

Les digestats bruts seront transportés par des ensembles agricoles (tonnes à lisier) de 19 tonnes. Considérant une quantité annuelle à épandre d'environ 19000 tonnes, le nombre de rotations envisagé est donc de 1000 par an. Concernant « notre » zone, il est prévu 555 allers-retours par an concentrés sur 23 jours d'épandage.

Le transport des digestats solides de la file « boues » en deux temps :

Phase de stockage : Le trafic (266 allers-retours par an) sera composé de semi-remorques de 28 à 30 tonnes.

Phase de déstockage (épandage) :

L'évacuation des 4000 tonnes qui transiteront par le stockage représente autour de 280 allers-retours en ensemble agricole (épandeur à fumier) sur une période d'environ 42 jours/an.

Il est aussi prévu des stockages à l'air libre en bout de champs d'une capacité évaluée à 1011 tonnes par an sur des parcelles du plan d'épandage.

Et puis... quid des nuisances olfactives à proximité du site de stockage ?

Quid des risques sanitaires et environnementaux ?

Quid de l'absence de concertation ?

Quid de l'image de la commune ?

Les élus soutiennent malgré tout le projet de méthaniseur dans le cadre de la transition écologique, mais n'approuvent pas l'absence de considération et de concertation des porteurs de projet. D'autres solutions peuvent être envisagées. Stockage sur le site de production, stockage multisites au plus près des parcelles d'épandage, avec des sites plus petits, étanches et intégrés au paysage. Nous ne transigerons pas, les intérêts financiers de ce projet ne doivent pas primer sur la qualité de vie des habitants.

Inquiétudes, mobilisation et expression d'administrés :

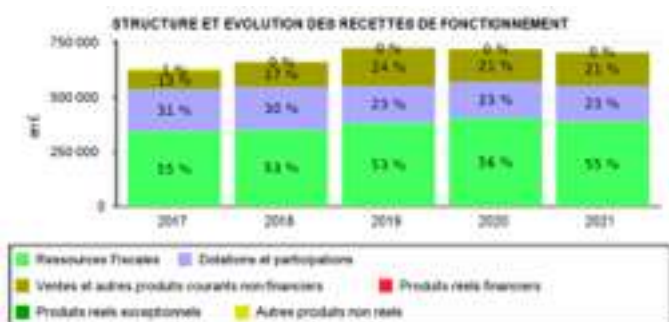
« *C'est lors des permanences des 28 & 29 juin 2022 menées par SUEZ que nous avons été informés du projet de stockage de digestats sur notre commune. Inquiets, face aux réponses peu convaincantes et souvent peu argumentées, nous avons décidé de lancer une pétition. En effet, ce projet comporte de nombreux risques : aux nuisances sonores s'ajoutent des nuisances olfactives, et autres risques environnementaux qui altéreront la qualité de vie des habitants. Nous avons donc lancé une pétition qui nous a permis de récolter environ 240 signatures de germanois et communes environnantes. C'est grâce à cette mobilisation que nous pouvons dès à présent effectuer d'autres démarches auprès d'élus. Une rencontre est prévue en septembre avec M. Le Député afin d'exposer nos inquiétudes. »*

Des citoyens engagés

Finances communales

Évolution des recettes de fonctionnement

Les impôts locaux restent la principale source de recettes (55%), considérant la baisse effective des dotations versées par l'Etat, les élus ont été contraints d'augmenter légèrement les taux d'imposition des taxes foncières de 30 à 30,50%, parce qu'il convient que la commune puisse assurer ses engagements, notamment en relation avec les remboursements d'emprunts.



Évolution des dépenses de fonctionnement

Les charges de personnels constituent la plus importante dépense, le glissement vieillesse-technicité et l'augmentation, en 2022, du point d'indice des fonctionnaires vont augmenter cette charge ceci nous imposant une particulière vigilance. Cette charge reste néanmoins maîtrisée, représentant 200 € par habitant quant au niveau des communes identiques à l'échelle du département (161 communes), elle est en moyenne de 239 €



Évolution de la CAF (Recettes - dépenses)

La capacité d'autofinancement brut de 2021 s'élève à 130711€, résultat moyen qu'il convient de consolider compte tenu des incertitudes concernant notamment l'évolution des coûts de l'énergie.



Les investissements

Les principales dépenses d'investissement, sur ces trois dernières années, ont porté sur les travaux d'aménagement du bourg pour un montant, net cumulé de la part communale, de 196 996 €.

Des travaux de restructuration ont été engagés à l'agence postale - maison des services.

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation des locaux du groupe scolaire, il a été réalisé pour 27520 € HT de travaux (subventionné à hauteur de 14000€ par le Département)

Des bureaux, procurant des revenus locatifs, ont été aménagés au premier étage de la mairie pour 36392 €.

Gestion de la dette communale

En 2021, la capacité d'autofinancement brute dégagée par notre section de fonctionnement s'élevait à 130711 €. Avec cette somme, il convient, en premier lieu, de rembourser le capital des emprunts (97389 € en 2022), ce qui nous laisse une capacité d'autofinancement nette de 33322 €.

À noter que, depuis 2014, les emprunts qui ont été souscrits sont à vocation économique, dans le sens où ils sont adossés à des projets qui produisent des recettes. C'est le cas notamment pour la maison de santé et pour l'immeuble de l'Oranger. Même s'ils impactent le montant de la dette, l'annuité de remboursement est en grande partie compensée par les loyers perçus. Lorsque l'emprunt est remboursé, les recettes continuent à abonder le budget communal, enrichissant ainsi la collectivité. C'est le cas cette année concernant la fin du remboursement de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la propriété du centre-bourg. Nous constatons une économie sur l'annuité de 16097 € tout en continuant à percevoir le loyer de 6342 € versé par la Caisse d'Épargne.

Les deux principaux emprunts, concernant les travaux de l'église et la construction du complexe Sports & Loisirs, arrivent à leurs termes respectivement en 2024 et 2025 réduisant ainsi l'annuité de 31678 €. La commune retrouvera alors une capacité d'endettement propre à la réalisation de nouveaux aménagements.

Notre équilibre budgétaire mis à mal...

Compte tenu de l'inflation, de la flambée du prix de l'énergie et de l'augmentation du traitement des agents communaux, une grande prudence s'impose afin de s'assurer de pouvoir faire face financièrement aux charges en fin d'année.

Parmi les premières mesures mises en place :

Un plan d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux avec responsabilisation des utilisateurs.

Suppression d'un agent à l'école, du fait de la fermeture d'une classe.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Désindexation des indemnités des élus

RENTREE 2022



Repas



A
L
B
U
M





Les aînées



S
O
U
V
E
N
I
R
S



Fête Nationale à St Germain

13
juillet
2022

Célébrer le 14 juillet, c'est se souvenir d'un des moments les plus importants de notre histoire, ce jour de 1789 où, prenant la Bastille, le peuple se libère de la monarchie et devient acteur de son destin politique.

Il nous a paru inconcevable pour la troisième année consécutive que notre fête nationale ne soit pas marquée sur notre commune. C'est pourquoi les élus municipaux et les membres du centre communal d'action sociale se sont mobilisés pour marquer l'évènement en organisant une fête républicaine, populaire, et conviviale.

Célébrer chaque année le 14 juillet, c'est célébrer un moment fort de notre histoire. C'est aussi mettre à l'honneur la République, notre République. C'est enfin rappeler que la nation française a fait de cette date, depuis le début de la IIIe République, sa fête nationale... une fête qui doit être célébrée avec ferveur pour ce qu'elle représente pour nous tous et donc pour notre nation.

Au-delà du contenu même de la journée du 14 juillet 1789 et de ses conséquences, le 14 juillet représente le symbole d'un nouveau mode d'intervention du peuple dans le déroulement de son histoire. Un peuple « sujet » qui est devenu et doit rester un peuple « acteur ».



CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les élections municipales ont provoqué un remaniement de la composition du Centre Communal d'Action Sociale.

Président de droit : Pierre COISSARD

Membres élus par le conseil municipal :
Josiane CHARPENET (Vice-Présidente)

Christophe LOPPIN
Yolande VERNASSIERE
Anne DUVAUCHELLE
Roseline ROLLET
Michel MOREL

Membres nommés par arrêté du maire

Nicole BASTIER
Liliane BOSSAND
Josiane DONVAL
Marcel VIGNON

Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883. Le CCAS est un établissement public administratif communal qui fonctionne en lien très étroit avec la commune, mais qui dispose d'un conseil d'administration et d'un budget propre.

Le CCAS ne peut intervenir que pour les personnes résidant dans la commune et dans un cadre d'actions à caractère social, et une égalité de traitement.

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune.

Les recettes financières du CCAS proviennent de subventions communales, de dons et de diverses actions menées par ses membres (organisation de manifestations, ventes de brioches...)

Ces moyens financiers permettent au CCAS d'initier des actions comme l'organisation du repas des aînés, d'intervenir dans des situations précaires par la fourniture de colis alimentaires ou de bons d'achat.

Le CCAS participe à des opérations de prévention sanitaire avec notamment l'organisation des collectes dans le cadre du don du sang et il participe à une « veille sociale » dans le cadre des campagnes de sensibilisation lors des situations de canicule ou de grand froid.

Le CCAS maintient du lien social avec des visites, des contacts téléphoniques afin de lutter notamment contre l'isolement. C'est dans ce cadre que le CCAS a organisé des facilités d'approvisionnement en produits de première nécessité lors des périodes de confinement.



Distribution des colis de Noël - Décembre 2021
Le repas des aînés n'ayant pu être organisé du fait des conditions sanitaires



Organisation du don du sang - Bénévoles et Docteur Froget

L'équipe de bénévoles a obtenu les félicitations de l'Établissement Français du Sang pour la collecte du 19 août 2022, rassemblant 99 donneurs, dont 8 nouveaux. En importance, c'est la seconde collecte à l'échelle de la Région AURA et la 13ème à l'échelle de la France.

Prochaine collecte le 16 décembre 2022



Opération vente de brioches - Juin 2022



Organisation des distributions des courses par les employés communaux lors du confinement (Mars 2020)

Marché de Noël

3 et 4 décembre 2022



L'Association des Parents d'Elèves « Les Écoliers Germanois » organise chaque année son Marché de Noël pour financer une partie des projets pédagogiques de l'école publique de Saint-Germain-Lespinasse.

Les stands du marché sont composés d'artisans locaux et régionaux proposant les produits suivants : Fromages, glaces, charcuterie, farine, miel, confiture, bijoux, textile, vélos, ...

Vous trouverez également une buvette et restauration sur place et à emporter ainsi que des animations pour les enfants (2 passages du père Noël, maquillage, concours de dessin, contes pour enfants, tombola).

Cette année le Marché de Noël évolue, car la manifestation sera sur 2 jours, le samedi 3 et dimanche 4 décembre 2022 avec une ouverture au public de 10h à 18h.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le président de l'association:

Arnaud CHIMOT au 06 01 02 16 34
A.P.E Les Ecoliers Germanois
160 rue des écoles
42640 Saint-Germain-Lespinasse

lesecoliersgermanois@gmail.com



Paris Nice Cyclo

C'est avec beaucoup de plaisir que la commune de Saint-Germain-Lespinasse a accueilli pour la première fois le vendredi 17 juin 2022 le PARIS-NICE Cyclo. Notre commune cultive l'esprit sportif puisqu'elle est située au cœur d'une agglomération comptant de nombreux sportifs de haut niveau sans oublier les diverses associations regroupant les cyclistes amateurs et professionnels. Nous avons eu la chance de recevoir les 81 courageux cyclistes et 17 véhicules qui participaient à l'étape de 186 kms qui reliait Vichy à Bourg-en-Bresse.



Championnat régional UFOLEP

La commune de Saint Germain Lespinasse a accueilli le dimanche 26 juin 2022, le championnat régional UFOLEP cycliste organisé par le Dynamic Vélo Riorgeois avec les soutiens de la commission cyclo sport UFOLEP Loire et de la municipalité. Le club Riorgeois souhaitait mettre en place cette organisation depuis 3 ans. Le travail acharné des 25 adhérents a permis la tenue de cette course régionale sur notre commune. Le Dynamic Vélo Riorgeois fait partie de ces associations qui défendent notre territoire. Il est toujours agréable pour une municipalité de rencontrer une équipe d'organiseurs motivée et attentive au bien-être de ses adhérents, bénévoles et participants. C'est le cas pour le Dynamic Club dont les responsables s'affairent depuis samedi matin pour nettoyer les routes de tout objet pouvant gêner la course. Cette épreuve de 6 tours, représentant 81 kms, est en adéquation avec les distances des épreuves nationales et regroupe des coureurs hommes, femmes et enfants, âgés de 13 à plus de 60 ans dont certains ont un palmarès remarquable au niveau départemental et régional. Les bénévoles qui œuvraient depuis tôt le matin pour faciliter le bon déroulement de cette épreuve en particulier les signaleurs ont assuré la sécurité des coureurs et des spectateurs.





Billet d'humeur d'une germanoise



Parlons du bénévolat:

Définition du dictionnaire : service assuré par une personne bénévole. Bénévole : se dit de quelqu'un qui fait quelque chose sans y être obligé et sans en tirer du profit, se dit de quelque chose qui est fait sans obligation, à titre gracieux. Nous avons la chance, dans notre village d'avoir de nombreux bénévoles. Un grand nombre œuvre dans des associations et y passe beaucoup de temps. Cela nous permet de pratiquer du sport, de la musique, acheter des vêtements à prix modiques, et de bénéficier d'un tas de choses ou de services.

Tout cela discrètement et sans bruit.

Le bénévolat se fait suivant ses aptitudes (dispositions naturelles innées) suivant ses dons, son caractère (avec ses qualités, mais aussi ses défauts). Souvent par hérédité (transmission de caractères génétiques, transmis de génération en génération)

Il est bon de réfléchir à tout cela et de se raisonner lorsque l'on n'est pas d'accord avec ce qui est fait par les autres.

Il est plus facile de faire des commentaires, que de prendre la place de ces personnes qui donnent du temps aux autres pour nous assurer une vie confortable dans notre village.

Cela s'appelle aussi le respect.

Appréciations et remercions tous les bénévoles sous n'importe quelle forme que se fasse ce bénévolat et souhaitons-leur une longue vie.

Annuaire

U.S.F. (Union Sportive Filerin) jeanjacques.perrotton@bbox.fr	Jean Jacques PERROTON 06 68 64 54 27
Indépendante Germanoise yoflo1@free.fr	Florence DUBOST 06 40 66 31 44
Judo Club dojo.germanois@gmail.com	Karine AUCOURT 06 85 36 12 88
Boule Germanoise deyrat.yves@orange.fr	Yves DEYRAT 06 72 33 93 48
Harmonie clement.gayet@laposte.net	Clément GAYET 06 82 02 75 42
Lecture pour Tous lecturepourtous@laposte.net	Marie Emilienne PUZIO 06 77 27 12 35
La clé des chants jocelyne.gaudry53@orange.fr	Jocelyne GAUDRY 06 85 05 45 91
Association Persigny michel.ditdp@gmail.com	Michel de la TOUR du PIN 04 77 64 52 44
F.N.A.C.A. jean.besson2@orange.fr	Jean BESSON 04 77 66 69 22
Détente et Loisirs créatifs l.bossand42@bbox.fr	Liliane BOSSAND 06 11 20 69 40
Club de la Bonne Humeur maryse.revret42640@orange.fr	Maryse REVRET 06 03 75 00 73
Familles Rurales zucchiatti.jean-claude@neuf.fr	Jean Claude ZUCCHIATTI 07 80 41 17 84
Nature Enfantine gaelle.villeneuve@hotmail.fr	Gaëlle VILLENEUVE 07 82 07 25 82
A.P.E.L. julienbouiller@yahoo.fr	Julien BOUILLER 06 75 97 81 43
D'Arthur à Zoé aurelie.longefay@laposte.net	Aurélie LONGEFAY 06 79 87 25 97
Les Écoliers Germanois lesecoliersgermanois@gmail.com	Arnaud CHIMOT 06 01 02 16 34
Comité des Fêtes christophe.frechet67@gmail.com	Christophe FRECHET 06 86 77 06 36
Country Côte Roannaise valerie.berger3@wanadoo.fr	Valérie BERGER 06 79 02 36 62
Gym Germanoise rpuzio@orange.fr	Chantal DEVEAUX



Saison 2021-2022

Nombre de licenciés jeunes : 115 joueurs de U7 à U18 dont 18 féminines

U7 = 31 joueurs, 5 équipes engagées, dont une équipe féminine

U9 = 29 joueurs, 4 équipes engagées, dont deux équipes féminines

U11 = 18 joueurs, dont une fille, deux équipes engagées

U13 = 16 joueurs, dont deux filles, une équipe engagée

U15 = 15 joueurs, une équipe engagée

U18 = 7 joueurs en entente avec ACF

Nombre de licenciés seniors : 42 joueurs

A noter un très beau parcours en coupe de France, l'équipe senior 1 ayant été éliminée au troisième tour par l'US Feurs qui évolue en Régional 1.

Remise officielle du Label Qualité « Ecole de Football » le 3 décembre 2021

Le District de la Loire et la Délégation du Roannais de Football ont remis le Label Qualité 2021-2024 au club US FILERIN le vendredi 3 décembre à 19h00 à la MFR de Saint Germain Lespinasse.

Un grand merci à la MFR pour leur accueil chaleureux et le prêt de leurs locaux.

Ce label représente le résultat d'un investissement perpétuel des dirigeants et éducateurs du club pour faire progresser la formation de nos jeunes en répondant aux critères de la Fédération Française de Football.

Le club a profité de cette soirée pour remercier l'ensemble de ses partenaires et plus particulièrement ceux qui ont permis de renouveler l'ensemble des survêtements de toutes les équipes du club.

Poursuite d'un emploi civique: Léontine Viailly a succédé à Dorys Carruesco en qualité d'emploi civique au club. Dorys a intégré le bureau en qualité de secrétaire du club. www.usfilerin.com

Contacts :

Président : Jean Jacques PERROTON

06.68.64.54.27

Secrétaire : Dorys CARUESCO

06.72.37.20.10

Trésorière : Emilie THUMERELLE

06.59.95.98.48

Responsable sportif : Mickael VIAILLY

06.19.92.59.77





Indépendante Germanoise Basket

Le club de basket a repris ses activités depuis septembre 2021 après une année 2020 - 2021 sans compétition. Cette saison redémarre avec 129 licenciés (9 équipes jeunes et 3 équipes seniors) et une section Sport

adapté avec une dizaine de joueurs.

Le club a d'ailleurs été récompensé d'une enveloppe de 1000€ pour cette section dans le cadre du projet « Sport relance ». Nous accueillons au club les enfants dès 5 ans pour découvrir la pratique du basket. Si vous voulez inscrire vos enfants.

Vous pouvez visiter notre site <https://basketsaintgermainlespinasse.sportsregions.fr> ou nous contacter par mail : yoflo1@free.fr



DOJO Germanois

Du Judo, pourquoi pas ?

Activité de détente et de plaisir, l'apprentissage du judo se fait de manière progressive en fonction des aptitudes de chacun, ce qui permet d'évoluer à son rythme. Le Judo permet de devenir plus adroit, plus souple, plus fort, mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Les adultes : cours les mercredis à 19h30 Osez pousser la porte.... nous vous accueillerons avec plaisir. Prêt d'un kimono pour faire un essai !

Les femmes aussi ! Cet art martial convient très bien aux femmes, qui d'ailleurs y excellent, une fois les premières appréhensions passées. Voilà l'occasion de revenir au sport !

COURS JUDO ENFANTS dès 4 ans, cours les mercredi :

ÉVEIL JUDO : de 16h 30 à 17h 30 (> 4 ans)

NINJAS : 17h 30 à 18h 30 (> 7ans) - SAMOURAÏS : 18h 30 à 19h 30 (> 11ans)

ENTRAÎNEMENTS COMPÉTITION : les vendredis de 19h à 20h15.

Stress ? Fatigue ? Lassitude ? Et si je m'occupais de moi ?

AÏKI : les lundis et les jeudis de 19h à 20h30

Depuis 2006, la pratique de l'Aïki, basée sur le Taïso, le Shiatsu, le Do-In, la méditation, et la sophrologie proposent un travail énergétique d'harmonisation du Qi et des émotions par le déblocage des méridiens du corps. Victimes de leur succès, l'inscription à ces cours se fait en liste d'attente.

QI GONG : les lundis et jeudis de 17h à 18h30



Basée sur la Médecine traditionnelle chinoise, cette pratique millénaire améliore la respiration, la souplesse, la relaxation, la gestion du stress, la vitalité, la mémoire et le sommeil. Il favorise la sérénité et le lâcher-prise.

Cours de Taoïsme, de diététique chinoise et médecine taoïste.

Des places sont disponibles au cours des débutants du jeudi.

www.dojo-germanois.fr



Harmonie

L'Harmonie a repris ses répétitions depuis septembre 2021 chaque vendredi soir.

Les musiciens ont pu ainsi assurer plusieurs prestations :

Septembre : Animation lors de la Fête des classes à St Romain La Motte.

Novembre : Cérémonie de Commémoration du 11 novembre à St Germain.

Décembre : Animation du Marché de Noël de Riorges.

Le vendredi 7 janvier, l'Assemblée générale s'est déroulée à la salle ERA.

Le bureau a déploré la baisse des effectifs et exprimé ses inquiétudes pour les finances de l'association : peu de rentrée d'argent en raison de notre baisse d'activité liée à la crise et au manque de musiciens. C'est pour cela que nous n'avons pas pu jouer lors du défilé de la fête patronale du village et nous le regrettons.

Pour l'année 2022, les musiciens répétaient des morceaux de chansons françaises en vue d'un concert au printemps.

Le partenariat avec l'orchestre du conservatoire (une répétition par mois au Coteau), est poursuivi et un concert de restitution a eu lieu le 11 juin à la salle Fontalon.

Contact : Clément GAYET 06 65 34 46 52



Remise d'un diplôme à Estelle LUTZ



Chorale "la clé des chants"

La chorale a repris ses répétitions depuis septembre 2021 dans le respect des normes sanitaires. Les choristes se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à venir nous retrouver les vendredis (sauf vacances scolaires) de 17h30 à 19 heures à la maison des associations.





Lecture pour tous

Malgré la situation sanitaire, les bénévoles de la bibliothèque ont assuré, et proposent une permanence le samedi matin de 10 h à 11 h. Des nouveautés ont également été achetées et le renouvellement de la majeure partie du stock de la Médiathèque Départementale en dépôt à St GERMAIN a été réalisé en avril 2022.

Nous vous attendons, nombreuses et nombreux, pour satisfaire vos envies de lecture (pour rappel, vous pouvez demander la réservation de livres que nous essaierons dans la mesure du possible de faire venir jusqu'à St Germain).

Lors de leur Assemblée générale, les bénévoles ont décidé de reprendre les permanences du vendredi soir de 16 h 30 à 18 h à la rentrée scolaire de septembre (en plus de celles du samedi matin), même s'ils sont maintenant moins nombreux.



Un appel est lancé à toute personne qui aime les livres et disposerait d'un peu de temps pour rejoindre l'équipe ; il n'y a aucun engagement à venir nous voir et vous renseigner.



Association Persigny

Conservation et restauration du patrimoine historique et culturel de Saint Germain Lespinnasse.

Publication du livre : **Saint Germain Lespinnasse – De la baronnie de L'Espinnasse à nos jours**

La souscription lancée fin 2020 par l'association Persigny, en partenariat avec la commune, a permis la réalisation d'un magnifique livre sur la commune.

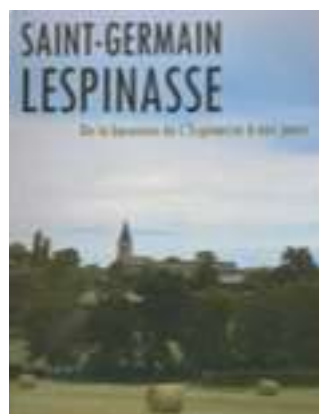
Rédigé par René et Philippe GUILLOT, cet ouvrage s'attache à remémorer le passé de notre commune à travers un récit et des photographies de qualité.

Chaque habitant peut ainsi revivre un petit bout de son histoire familiale, scolaire, associative ou encore commerçante.

589 exemplaires ont été réalisés par l'imprimerie Chirat pour une dépense globale de 14 610 €.

Ventes : 379 souscriptions à 32 € = 12 128 €

Subventions accordées : 1 500 € (Département : 1 300 € et Souvenir Français : 200 €)



Les bénéfices réalisés par l'association Persigny lui permettront de contribuer à la sauvegarde du patrimoine local.

Les livres sont en vente auprès du Tabac presse Faverot et à l'agence postale



Réunion de lancement de la souscription le 4 décembre 2020
De gauche à droite: René GUILLOT, Pierre COISSARD Maire, Michel de la TOUR du PIN, président de l'association Persigny



René et Philippe GUILLOT lors de la sortie du livre



Country Côte Roannaise

Détente et bonne humeur au programme !

Country Côte Roannaise a repris ses activités de danses en ligne country et non country à la salle ERA de Saint Germain Lespinasse. 2 essais gratuits vous sont proposés, renseignez-vous !



lundi : 18h30 - 20h
country niveau intermédiaire
20h - 21h danse en ligne.

Mercredi : 18h45 - 19h45
country niveau novice.
19h45 - 20h45
country niveau débutant.

le site :
<http://country-coteroannaise.over-blog.com>
Email : countrycoteroannaise@gmail.com



Atelier Détente et Loisirs

L'atelier "Détente et Loisirs" a repris ses activités depuis septembre 2021 dans le respect des normes sanitaires avec tous ses anciens adhérents revenus avec joie, suite au précédent confinement. Cette activité a permis la réalisation d'un bon marché de Noël avec une vente nouvelle de crèches et santons" qui a eu du succès....

Nous souhaitons continuer cette démarche en réalisant des décorations de Noël pour l'an prochain tout en continuant notre peinture sur verre et porcelaine...



Toute âme créative est la bienvenue parmi nous.

L'atelier a repris depuis le jeudi 8 septembre de 14 à 18h un jeudi sur 2, en alternance avec le club de la bonne humeur. Les adhésions se feront aussi à cette date. Des crèches seront encore fabriquées pour le prochain marché de Noël du début décembre.

Venez-vous associer à nous et vous détendre en créant, et en peignant sans être des artistes, vous pourrez laisser libre cours à votre imagination et votre don...même inconnu !!!

Rendez-vous en septembre pour le plaisir de se retrouver.

Salle des Associations de 14h à 18h



Gym Germanoise

Depuis de nombreuses années, nous nous retrouvons tous les mardis soirs de 19 h à 20 h dans la salle du Dojo. Nous pratiquons de la gym douce, pour nous entretenir.

Vous pouvez vous joindre à nous à partir du 6 septembre (date de reprise des cours).

Deux cours de découverte sont offerts à toutes celles qui sont tentées par cette activité.





D'Arthur à Zoé

Le Multi Accueil D'Arthur à Zoé a été créé dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse décidée par la Communauté de Communes de la Côte Roannaise. La crèche halte-garderie a ouvert en septembre 2004, à l'initiative d'une association de parents bénévoles qui en assure toujours la gestion : Association D'Arthur à Zoé.

C'est un établissement d'accueil collectif pour enfants de

moins de 6 ans qui propose un accueil régulier à temps complet ou partiel et un accueil occasionnel (selon les besoins des familles).

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil : 22 enfants / Âge des enfants : 0 à 4 ans



Souvenir - Mars 2012 - La crèche d'Arthur à Zoé recevait des mamies germanoise (Photo Hervé Duvauchelle)



Nature enfantine

Tout au long de l'année scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école publique propose d'accueillir vos enfants de 3 à 11 ans.

Objectifs pédagogiques :

- Respecter le rythme de l'enfant : Accueil individualisé ; respect des temps calmes ; tenir compte de ses différents besoins ; Permettre à l'enfant de choisir l'activité dont il a envie, susciter sa curiosité.

- Responsabiliser l'enfant dans ses apprentissages : responsabiliser les enfants et favoriser leur prise d'autonomie, leur permettre de s'impliquer dans l'élaboration des règles de vie d'un groupe, dans la préparation d'un projet collectif ; proposer des activités manuelles nouvelles ; proposer des jeux ; travailler sur les saisons, à travers des activités manuelles et des jeux. (jeux qui par la suite resteront au centre, accessible à

tout le monde) ; Permettre aux enfants plus grands de s'occuper des plus petits.



- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité : Apprendre à être tolérant, à s'écouter, la politesse, le respect entre eux et envers l'adulte ; Permettre aux enfants de se sentir bien dans le groupe sans négliger le côté individuel des rapports ; fixer des limites ; éviter l'exclusion ; veiller à la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

Les activités sont adaptées à l'âge des enfants, variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants et de permettre à l'enfant d'évoluer autour de celles-ci. Divers coins peuvent être proposés : modelage, perles, jeux de société, jeux de construction, dessins, voitures, lecture... D'autres activités peuvent être dirigées : peinture, activités manuelles diverses, jeux d'expression, jeux extérieurs... L'enfant a le choix de participer ou non à une activité dirigée, il peut s'il le veut se détendre dans les coins proposés. Pour les familles qui le souhaitent, un temps « aide aux devoirs » est mis en place le lundi et jeudi soir.

Le règlement pour le mois écoulé s'effectue par chèque en début de mois suivant et par les parents uniquement auprès d'une animatrice. Le règlement peut aussi s'effectuer par chèques CESU pour le mois écoulé ou pour 2 mois écoulés. Pas de rendu de monnaie.

Paiement par chèque espèces ou ticket CESU.



École maternelle et primaire communale



Année scolaire 2021/2022 - L'école publique de Saint Germain accueille vos enfants dès la toute petite section, dès 2 ans, dans la limite des places disponibles. L'équipe enseignante réunie autour de madame Nathalie Miclot, directrice, aura soin de vous accueillir et de vous faire visiter l'école composée de 5 classes, d'une salle de motricité et d'une grande cour de récréation.

Avec madame Delphine Lutz, professeur des écoles et madame Marie-Rose Mascia, ATSEM en classe de TPS/PS/MS, les élèves effectuent leurs premiers pas à l'école en toute sérénité et confiance. L'école maternelle est d'abord une école où les enfants prennent plaisir à apprendre, à progresser et à vivre ensemble. Dans la journée, le langage occupe une place primordiale : stimulé et structuré aux cours de nombreuses activités, il permet aux enfants d'entrer progressivement dans la culture écrite et de découvrir le plaisir d'apprendre. L'expérimentation, l'activité motrice, la construction des savoirs par la manipulation, grâce à la médiation de l'enseignante, sont au cœur des tâches proposées. Le respect du rythme de l'enfant et ses besoins sont pris en compte : l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. L'année de petite section, les enfants peuvent être accueillis toute la journée, en respectant leur rythme de sommeil. Un coin couchettes est possible à l'école pour la sieste de l'après-midi. Dans le cas où la famille souhaite une scolarisation seulement le matin, un aménagement du temps scolaire pour les heures de l'après-midi est possible à la demande des parents.

L'année de GS, avec madame Stéphanie Lacabanne, professeur des écoles, et une ATSEM, les enfants commencent à utiliser leurs connaissances et leurs ressources pour écrire. L'enseignante soutient et valorise les premiers essais d'écriture et entraîne les élèves à connecter les savoirs entre eux.

Madame Manon Thivend, professeur des écoles en CP-CE1, entraîne ensuite les élèves à la découverte des apprentissages fondamentaux



en veillant à leur permettre de construire les bases de la maîtrise de la langue française (lecture et écriture) et de la construction du nombre. La classe s'organise autour d'activités régulières permettant aux élèves de reprendre les connaissances en cours d'acquisition et d'entrer progressivement dans l'écrit en bénéficiant des aménagements dont ils ont besoin.

La classe de CE1 et CE2, avec madame Fabienne Goutorbe, s'attache à développer la fluence de lecture et à continuer à entraîner les élèves dans l'organisation du nombre en unités, dizaines, centaines, milliers... Un travail de continuité et d'équipe est installé en lien avec le cycle 2 et le cycle 3 de manière à accompagner les élèves dans la réussite scolaire. L'acquisition de la lecture, le décodage et la compréhension s'automatisent et se stabilisent.

Avec madame Nathalie Miclot, professeur des écoles en CM1-CM2, les disciplines scolaires sont abordées en s'attachant à systématiser des temps d'entraînement et à formaliser des leçons permettant aux élèves de mémoriser les savoirs essentiels. L'engagement des élèves dans l'explicitation de leurs démarches et de leurs méthodes est un préalable à l'entrée au collège et au travail personnel de chacun. Les élèves et l'équipe enseignante de Saint Germain Lespinasse travaillent avec les écoles du secteur du collège de La Pacaudière.

L'éducation physique et sportive et le parcours artistique et culturel développé, enrichis tout au long de la scolarité, engagent les élèves à s'ouvrir sur le monde et à nourrir leurs connaissances et compétences. Les langues vivantes étrangères travaillées dès l'école maternelle permettent un enrichissement culturel et linguistique.

Rénovation du restaurant scolaire

Dans le cadre du programme de rénovation du groupe scolaire la municipalité a souhaité, pendant les vacances d'Automne, réaliser une mise aux normes du restaurant scolaire (salle et cuisine) permettant ainsi d'améliorer le confort des enfants des écoles publiques et privées de la commune. Cet aménagement a pour partie été financé par le Département de la Loire puisque la commune a obtenu une subvention de 7 000 € au titre de l'enveloppe « Fonds de solidarité » sur une dépense totale de 15 857.07 € HT. Comme cela est le cas pour la majeure partie des rénovations que nous effectuons sur la commune, les travaux ont intégralement été réalisés par des entreprises locales.



École privée - Sainte Marguerite

L'École Sainte-Marguerite de SAINT GERMAIN LESPINASSE a un effectif stable encore cette année (environ 100 élèves). Chaque année toute l'équipe pédagogique s'engage dans un projet commun. Cette année, le projet s'intitule « Découverte des continents ». Nous avons souhaité nous engager sur un projet pluridisciplinaire permettant d'allier la lecture (par le biais de contes ou histoires en lien avec les continents) aux autres matières comme les arts visuels, la découverte d'autres cultures... Un autre point fort de l'école est la pratique de l'anglais du CP au CM2. Les enseignants le travaillent de façon régulière sous forme de jeux de rôle, chants ou comptines, en privilégiant toujours l'oral. Une découverte de l'anglais est aussi proposée dès la PS. L'objectif majeur cette année est de développer au sein de l'école un climat serein, bienveillant et basé sur le respect entre tous.

Notre engagement : RESPECT, BIENVEILLANCE, SOLIDARITE, ENTRAIDE

Le deuxième trimestre 2022 a été marqué par un assouplissement des règles sanitaires. Les enfants ont pu se retrouver dans la cour sans masque et ont pu à nouveau jouer ensemble dans la cour.

Les CE / CM ont poursuivi leur initiation au rugby, handball et/ou volley avec le partenaire Formapi dans le cadre de la formation de jeunes au BPJEPS SPORTS COLLECTIFS. Chaque lundi et mardi après-midi (14h – 15h30), ils ont participé à divers ateliers au terrain de foot



de SAINT GERMAIN ou au city-stade.

L'initiation à l'espagnol a pu reprendre les vendredis matin en CM1/CM2.

Les TPS au CP ont participé à Ciné Court (3 courts métrages) et ont ensuite réinvesti en classe les films visionnés à l'Espace Renoir.

Les enfants ont également pu clôturer le temps de Carême par une célébration à l'Eglise de SAINT GERMAIN en présence de quelques familles et de Philippe GOMES, animateur en pastoral, qui a animé cette célébration avec sa guitare. Ils ont ensuite partagé le bol de Riz dans la cour de l'école. L'argent récolté (coût d'un repas à la cantine) a été reversé en intégralité à la Fondation Sainte Blandine (soutien pour le Liban, engagement pris en début d'année avec le diocèse).

ACTION CULTURELLE À L'ÉCOLE



Organisation au complexe sports & loisirs d'un pique-nique réunissant les enfants des deux écoles avant le départ pour le spectacle à la salle Fontalon de Roanne.

La commune a offert aux enfants des deux écoles primaires, le 14 juin 2022, un spectacle sur le conte musical « Pierre et le loup » de Serge Prokofiev à la salle Fontalon de Roanne. Cette prestation a été interprétée par des professeurs du Conservatoire Roannais Agglomération. Ce moment de partage fut très apprécié.

Comme chaque année scolaire, l'école publique bénéficiera d'interventions musicales proposées par le Conservatoire de Roannais Agglomération. Le projet choisi par les enseignantes portera, en partenariat avec l'orchestre d'harmonie de notre commune, sur un projet « Chœurs et Orchestre ».



MFR des Athiauds



La MFR Saint Germain Lespinasse est une association loi 1901 qui a pour objectif de concourir à l'éducation, la formation des jeunes et des adultes, à leur insertion sociale et professionnelle et de favoriser un développement durable des territoires où l'association est implantée.

Dispensant des formations allant de la 4ème jusqu'à BAC+2 (niveau BTS), la MFR se développe sur l'Auvergne-Rhône-Alpes à travers toute son équipe, qui accompagne les apprenants dans leur parcours de formation, et les entreprises à la recherche de stagiaires ou d'alternants motivés et qualifiés.



Une nouvelle gouvernance:

Depuis quelques mois la MFR des Athiauds, association ancrée sur la commune depuis bientôt 60 ans, a élu un nouveau Président : M Jean-Michel Coppere.

Suite au départ de la Directrice durant l'été dernier, M Étienne Branque a été retenu au poste de Directeur. Une nouvelle gouvernance associative dont l'objectif est d'inscrire la MFR dans une démarche de Responsabilité sociétale



des Organisations. Au-delà de ce label, la MFR s'inscrit pleinement dans son rôle d'association de parents au service des familles et du territoire en proposant un cursus de formation de la 4ème au BTS ainsi qu'une formation en agriculture. L'alternance rythme la formation de chaque apprenant dont l'expérience acquise en stage ou en apprentissage se met au service de son développement personnel et professionnel. La MFR accueille ainsi 250 apprenants pour 38 salariés.



Centenaire du Monument aux Morts - Visite de la MFR

Les élèves de 4ème et 3ème de la MFR de Saint Germain Lespinasse découvrent le Monument aux Morts de la commune. Stéphane Fortuny, professeur au sein de la MFR, s'est associé à la municipalité et au Souvenir Français afin de mettre en pratique les connaissances de ses élèves sur la Première Guerre mondiale et quoi de mieux que de les emmener visiter la commune pour clôturer son cycle de travail.

Ce sont donc près d'une quarantaine d'élèves de 4ème et 3ème qui se sont retrouvés le mardi 23 novembre 2021 devant le Monument aux Morts afin de découvrir son histoire et son architecture avec le Souvenir Français et les élus qui ont préparé le centenaire du monument. La transmission de la mémoire aux jeunes générations fait pleinement partie de l'enseignement scolaire, Monsieur Fortuny et son Directeur Monsieur Branque en sont pleinement conscients et ont ainsi permis aux élèves présents de toucher du doigt ce qu'ils ont pu apprendre en classe.



Le CEF de la Teyssonne



Le Centre Educatif Fermé est géré par l'association « le Prado », situé à Fontaines Saint Martin.

Après plusieurs années d'installation à l'Hopital le grand, le CEF a emménagé le 2 octobre 2019 à Saint Germain Lespinnasse. L'inauguration a été faite en présence de Monsieur le Préfet, du Procureur du

Tribunal de Roanne, du maire et des élus locaux de Saint Germain Lespinnasse, de nos partenaires financiers, des membres du conseil d'administration, de la directrice générale, des salariés du siège et des voisins limitrophes. Le Centre Éducatif Fermé de la Teyssonne, en application de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945, est une structure habilitée à accueillir des mineurs délinquants âgés de 13 ans à 16 ans, multirécidivistes ou multiréitérant. Le CEF de la Teyssonne dispose de 12 places (exclusivement des garçons), dans le cadre d'un placement judiciaire et pour une période de 6 mois, renouvelable une fois.



Sa mission consiste à assurer les fonctions d'accueil, d'hébergement, de protection et d'accompagnement éducatif de ces jeunes, dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, dans le respect des obligations liées au contrôle judiciaire par le juge. La scolarité reste la pierre angulaire de notre prise en charge et conforme aux obligations du placement des jeunes.

Le travail mené par le professeur détaché au CEF par l'éducation nationale, ainsi que l'équipe éducative, vise à garantir les conditions nécessaires pour garantir une réinsertion sociale et professionnelle optimale. En raison de leurs difficultés, les jeunes accueillis ont un niveau scolaire relativement faible et sont quasiment tous des « décrocheurs scolaires » (60 % des jeunes ont un niveau 6e-5e, et 12 % de fin de primaire).

L'accompagnement proposé permet aux jeunes de « désacraliser » l'apprentissage scolaire et de mettre à plat leurs difficultés, partir de là où ils en sont, afin de les amener à une reprise de rythme d'apprentissage. Les jeunes sont préparés au passage du CFG (sessions de mars et de décembre) : 76 % des jeunes ont obtenu ce premier examen, étape importante pour eux et valorisante.



Soucieux d'inscrire nos jeunes dans un parcours de réussite à la fois scolaire, professionnel, mais aussi citoyen, nous organisons les remises des diplômes en collaboration avec la mairie de Saint Germain Lespinnasse.



Remise des diplômes en mairie le 17 mai 2021

Notre accompagnement éducatif se fait aussi autour de l'insertion professionnelle : nous travaillons avec des lieux de stages différents, en lien avec nos commerçants du village et diverses entreprises du Roannais.

Sur l'année 2021, le CEF a ainsi accueilli et accompagné 39 jeunes. Leur parcours n'est pas toujours un long fleuve tranquille ! et nous remercions de nouveau ici notre municipalité, l'ensemble des commerçants du village qui œuvrent avec nous pour que, ce qui a pu amener les jeunes en CEF, soit travaillé sur le peu de temps où ils nous sont confiés, pour qu'ils puissent tourner la page de leur dette envers la société et avancer sur une vie meilleure.



MERCI LES BENEVOLES

Article réalisé (textes et photos) par Andrée PUSCEDDU

Notre village a la chance d'avoir de nombreux bénévoles. Ils font fonctionner les associations, et ce, depuis de nombreuses années en voici quelques exemples parmi tant d'autres.

Jean-Claude ZUCCHIATTI



Membre de l'ASSG (Association sportive de Saint Germain Lespinasse), en tant que dirigeant et entraîneur des jeunes (espoirs - cadets) depuis 1980 puis toutes les équipes de jeunes pour finir par les plus petits. Il a obtenu un diplôme d'éducateur en 1985 et il s'est vu décerner le trophée Georges Boulogne, récompensant un éducateur particulièrement dévoué, actif et passionné au service du football. Il arrête son poste d'entraîneur en 2014, mais assiste toujours aux réunions du club.

Il participe au Sou des écoles en tant que président des parents d'élèves il assurera la gestion de la garderie dans les années 1980, pendant une dizaine d'années

En 1987, il assure la présidence et l'organisation des classes en 7.

Membre de Familles rurales depuis 1982. Il a démarré avec Gaston Débatisse et René Langlois qui a monté cette association en 1971. En 1983, il en prend la présidence jusqu'en 2006 et prend l'intérim entre deux présidences pour que l'association ne se perde pas.

Il a participé à l'organisation des camps vélo des jeunes avec Pascal



Bureau Familles rurales - 12 juin 2013
Denise Rollet, Christine Mazille, Françoise Souchon, Paul Bosland et Jean-Claude Zucchiatti. (Photo Hervé Duvauchelle)

Débatisse, Georges et Monique Guillot, ou encore Robert Miclot.

Élu conseiller municipal en 2008 puis adjoint au maire de 2014 à 2020.

Il collabore au Don du sang, depuis 1967 et pendant 25 ans il a participé aux collectes des membres honoraires (ceci consistait à passer dans les maisons pour récolter de l'argent pour soutenir l'association du don du sang)

Il a été trésorier de l'association Cyclo - germanois dans les années 1980. Cette association organisait des sorties dans le Roannais, le dimanche matin ou des sorties exceptionnelles (genre méchouis chez Ballandras)

Monique GUILLOT



Membre de Familles rurales où elle participe à l'organisation des bourses aux vêtements entre 1979 et 2019 et des bourses aux jouets.

Accompagnatrice des tours à vélo (de différents départements) avec son mari JoJo assurant aussi bien la cuisine que le rôle de nounou au besoin.

Elle assure aussi les mercredis récréation à la salle des fêtes (activités, sport, peinture...)

Adhérente du comité des fêtes sous la présidence de Michel Dumourier où elle participe à l'organisation des fêtes patronales (vélos fleuris, jeux du dimanche matin, buvette...)

Au niveau de la Paroisse, elle participe à l'enseignement du catéchisme et elle a été trésorière



Préparation bourse aux vêtements 09/10/2014

adjointe de la fanfare sous la présidence de Henri Thivent, Roger Gontard, Georges Mora et Michel Gomez.

Membre puis vice-présidente du Club de la bonne humeur depuis de très nombreuses années et toujours à ce jour.

Adhérente de la bibliothèque entre 1998 et 2019, elle en assura la présidence par intérim.

Michel GARRIVIER



Vice-Président du Sou des écoles de 1980 à 1985

Il s'implique dans le club de basket « Indépendante Germanoise » (ce club qui a repris en 1969 avec

l'impulsion de M.

Charrier, Giovando et Poude) Il en devient le trésorier en 1979 et en prend la présidence de 1982 à 1987

Il a fait partie du conseil d'administration du comité de la Loire de basket pendant 30 ans tout en étant toujours actif au club de Saint Germain

Président de 2006 à 2013, toujours actuel référent du club vis-à-vis du comité de la Loire et il assure l'organisation du planning des matchs

Avec la construction d'une salle de sports en 2006, il contribue à l'essor du club dont les effectifs passeront de 40 à plus de 180 licenciés.



« Le club de basket prêt à disputer la Coupe de France » (14 septembre 2012) Michel Garrivier (Président), Marc Vergnaud, Christophe Gathu (entraîneur) et James Robinson (Photo Hervé Duvauchelle)

Paul BOSLAND



Membre dirigeant du club de foot ASSG à partir de 1975, il sera secrétaire du club de nombreuses années et accompagnant des équipes jeunes.

Membre actif de l'association Familles rurales, principalement en ce qui concerne la vente de fournitures scolaires

Il participe aux bourses aux vêtements et au tour de la Loire (encadrement des jeunes)

Élu conseiller municipal en 1995 puis adjoint au maire de 2003 à 2008

Il sera membre actif de la bibliothèque où il assurera les permanences pendant de très nombreuses années.

Michèle LANGLOIS



Impliquée dans l'association Familles rurales en tant que responsable des aides à domiciles de 1972 à 1991, des bourses aux vêtements de 1979

à 2019 et des bourses aux jouets pendant de nombreuses années.

Membre de la bibliothèque depuis 1998 et présidente par intérim.

Elle fut aussi responsable des travailleuses familiales dans les années 1980 (planning des travailleuses)

Au niveau de la Paroisse, elle participa pendant de nombreuses années à l'enseignement du catéchisme et elle fait partie des équipes funéraires.

Gérard CHAVEROCHE



Très impliqué dans l'ASSG où il a commencé en tant que joueur dès l'âge de 12 ans en minime cadet, il en deviendra membre dirigeant de très nombreuses années et en

assurera la présidence à partir des années 1990 jusqu'en 2010. Il cessera ses fonctions de membre du club en 2021.

Élu conseiller municipal pendant deux mandats.

Depuis 2009, il participe aux activités d'Emmaüs, il a pris la responsabilité du dépôt depuis cette année en remplacement d'Henri Martin qui a œuvré de nombreuses années.

Il sera secrétaire de la CUMA Filerin (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles) pendant 30 ans.



« L'Union sportive Fillerin se sent pousser des ailes » 02/11/2012 De gauche à droite Gérard Chaveroche, Jean-Jacques Perroton et Lionel Galichon (Photo Herve Duvauchelle)

Georges DALLERY



Membre du bureau de l'ASSG jusqu'en 1993. Il a joué depuis l'âge de 16 ans en cadet surclassé pour être junior au club de foot

Musicien à la Fanfare, il a commencé à l'âge de 10 ans, en tambour puis à la trompette puis bariton, sous la direction de M. Servajeau, Déchelette et Loppin. Il est toujours actif à ce jour

Membre actif du comité des fêtes pendant 15 ans et trésorier avec le bureau de MM. Payrard, Mazille etc.. le grand événement fut la venue de Georges Jouvin qui a laissé de très bons souvenirs.

Très actif au niveau de la Paroisse, il a été enfant de chœur du temps du Père Etaix (comme l'étaient de nombreux enfants des écoles), il participe à la chorale paroissiale. Il contribue actuellement à la gestion de l'église et il est membre des équipes funéraires.

Dans les années 1980, il fut membre des Cyclo Germanois en compagnie, notamment, de Jacky Grumel ou Robert Odin.

À partir de l'âge de 18 ans, en 1961 et jusqu'à 2014, il s'impliquera dans l'association bénévole don du sang qui organisait notamment les déplacements sur Roanne qui se faisaient en cars.

Il deviendra trésorier de l'association en remplacement de son père Claude Dallery, sous la présidence de Jean Mouttet.



Défilé de l'Harmonie 11/11/2021

Christophe FRECHET



Membre de l'ASSG, il a commencé le foot à 8 ans en 1975. Membre du bureau à 18 ans, sous la présidence de Joseph Prost qui a beaucoup donné pour l'ASSG lui

aussi. Puis entraîneur des jeunes pendant 20 ans, jusqu'en 2016, sous les présidences de José Diaz, Gérard Chaveroche et Jean-Jacques Perroton.

Il a assuré la présidence des classes en 7 en 1997 et en 2007 pour l'organisation des fêtes des classes.

Il a pris la présidence du comité des fêtes, fin 2011, cette association qui anime le village. Il en est toujours le président.



« Autour du président, Christophe Fréchet (au centre devant), une joyeuse équipe pour animer le village » 14 févr. 2017. (Photo Jacques GAUNE)

Ghislaine GRISARD



En tant que la plus ancienne des membres du judo-club germanois. Elle a commencé en Judokate, en 1976, à l'âge de 7 ans. Elle est trésorière du club depuis 1988 et

toujours en activité à ce jour. Elle gère financièrement l'association, les licences ainsi que les manifestations comme les jeux interassociations qui avaient lieu dans les années 1990.



Le bureau du Judo-club (10 déc. 2014) avec, de gauche à droite, Antoine Degache, Michel Roiron, Ghislaine Grisard, Karine Aucourt, David Boutier (Photo Jacques Gaune)

Commémorations

Les porte-drapeaux mis à l'honneur lors de la cérémonie commémorative du dimanche 8 mai 2022

Suite au partenariat fait entre la municipalité de Saint Germain Lespinasse et le Comité Roannais du Souvenir Français afin de promouvoir les actions de l'association lors des cérémonies commémoratives, les 3 porte-drapeaux de la commune ont reçu la visite, lors de la cérémonie du 8 mai 2022, des 4 porte-drapeaux du Souvenir Français qui œuvrent pour la transmission de la mémoire.

À Saint Germain Lespinasse, le drapeau du Souvenir français et les drapeaux des associations dissoutes de la première armée Rhin et Danube, des Mutilés et Anciens Combattants de Roanne, des combattants AFN Indochine étaient présents aux côtés de Jean Besson Président de la FNACA et de ses 3 porte-drapeaux Messieurs Bonnefond, Souchon et Baronville.

Saint Germain Lespinasse a d'ailleurs la chance d'avoir un jeune porte-drapeau Théo Baronville présent à chaque cérémonie. La présence d'un drapeau associatif lors d'une cérémonie permet de sensibiliser les municipalités, les associations, les habitants à la fois sur l'histoire du drapeau et plus particulièrement sur l'histoire de l'association et des événements historiques dont elle portait la mémoire avant d'être dissoute. Monsieur le Maire a pu mettre à l'honneur le drapeau de l'association Rhin et Danube en fin de cérémonie. Cette présence permet également aux municipalités et aux associations d'anciens combattants d'envisager de ressortir les drapeaux des greniers ou de faire part de leur souhait de trouver des porteurs plus jeunes quand les anciens combattants prennent de l'âge.

Sans se substituer aux associations présentes sur les communes, le Souvenir Français vient en soutien en apportant conseil et méthode pour transmettre la mémoire aux plus jeunes dans le but de perpétuer les cérémonies commémoratives dans chaque commune en particulier en sollicitant les établissements scolaires.



Défilé au cimetière lors d'une cérémonie au carré militaire à l'occasion de l'assemblée générale du Souvenir Français (16 octobre 2021)



Commémoration du 11 novembre 2021 en présence du Lieutenant Maxime WEBER du 2ème Régiment d'Hélicoptères de Combat



Commémoration du 08 mai 2022 - Dépot de gerbe par le maire accompagné de Noélie Loppin et Pierre Baronville du conseil municipal enfants.



Commémoration du 150ème anniversaire de la mort du Duc de Persigny. Fleurissement de sa tombe par le maire et Michel de la TOUR du PIN, président de l'association Persigny. (15 janvier 2022)

Histoire de Saint Germain

Histoire de Saint Germain (extrait de la note d'information municipale de 1975)

C'était le 19 AVRIL 1909. La fête battait son plein, au milieu du bourg de ST. GERMAIN. Une brise légère apportait jusqu'aux maisons isolées alentours, les échos estompés des flonflons de la gaieté. La ferme des Athiauds écoutait à travers le silence de la nuit ces volutes de bruit. Le fermier, M. LABOURE, sa femme et ses deux enfants dormaient depuis peu de temps. Un homme vagabondait dans l'obscurité. Il portait sur son dos une large sacoche. Il s'approcha lentement de la maison en étouffant ses pas. Les chiens se mirent à aboyer, déchaînant au loin une vague de réponse. L'homme s'avança jusqu'à la porte et toqua légèrement.

Les chiens réveillèrent Mme LABOURE et firent ouvrir un œil à M. LABOURE qui se rendormit aussitôt, Mme LABOURE descendit et ouvrit la porte, car il lui semblait qu'on avait frappé. Elle scruta le noir, puis sortit carrément.

À ce moment-là, l'homme surgit de l'ombre où il s'était dissimulé par prudence. A sa vue, la femme sursauta et recula. Il se mit à parler calmement pour l'apaiser, se montra épuisé et endormit sa méfiance. Il lui expliquait qu'il s'était égaré et qu'il cherchait un gîte pour la nuit, il voulait s'en aller à l'aube.

Mme LABOURE se laissa vite fléchir, on ne refuse pas l'hospitalité. Elle le conduisit d'abord jusqu'à la grange où il pourrait dormir, puis elle l'entraîna jusqu'au paillis pour qu'il puisse prendre un peu de paille et se constituer une litière.

L'homme se tenait à deux pas derrière elle. Il fouilla soudain dans sa sacoche et en sortit un fusil qu'il braqua sur Mme LABOURE et tira.

La détonation rompit d'un sursaut le sommeil de M. LABOURE.

Il appela en vain sa femme, se leva et s'apprêta à aller voir ce qui se passait en bas. De l'escalier, il aperçut la porte restée entrouverte. Il se précipita dehors, les chiens continuaient à aboyer. De plus en plus intrigué, il fit le tour des bâtiments sans trouver trace de sa femme. Alors devenu inquiet, il s'approcha du paillis au pied duquel il devinait une forme allongée.

L'homme se tenait embusqué, observant le fermier qui se penchait sur sa femme. Il épaula de nouveau son fusil et tua M. LABOURE, effondré à côté de son épouse. Le brigand courut jusqu'à la maison qu'il dépouilla frénétiquement et consciencieusement de tout ce qu'il pouvait emporter dans sa sacoche. Enfin, il s'éloigna de la ferme, laissant là les chiens furibonds dont les aboiements le suivirent jusqu'au village. Les enfants du fermier n'avaient pas bougé. En passant devant le puits qui fait face au cimetière, il y jeta son fusil, et s'en fut vers ROANNE.

Le lendemain, un voisin vint aux nouvelles chez les LABOURE car il avait entendu les chiens, une bonne partie de la nuit. Il trouva dans la cour les deux enfants

livrés à eux-mêmes qui lui indiquèrent que leur père dormait à côté d'une dame près du paillis. Ils n'avaient pas reconnu leur mère qui gisait sur le ventre, la tête dans la boue.

La nouvelle du double meurtre se répandit bientôt dans tout ST GERMAIN encore assoupi dans les dernières vapeurs de la fête, et se propagea aux environs. C'est ainsi qu'un forain, au repos dans quelque gargote Roannaise, fut mis au courant du drame. Il se rappela alors avoir rencontré à l'aube, sur la route menant à ROANNE, un vagabond qui ployait sous le poids d'une lourde sacoche et semblait fuir toute compagnie. Grâce au signalement précis du forain, on retrouva vite le criminel qui fut jugé à MONTBRISON et guillotiné

Les habitants de Saint Germain ont offert aux époux Labouré une concession au cimetière (entretenu par la commune) avec l'inscription

LES HABITANTS
DE ST GERMAIN LESP
EN MÉMOIRE DES ÉPOUX
LABOURE CHANTELOT
ASSASSINÉS
LE 19 AVRIL 1909
TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE





Actes d'Etat-Civil



Naissances

2019

Vitaliy PÉLARDY
Ninon Simone CHEVALIER
Maëva MOREL
Lizéa DA ROCHA FLORENCE
Hugo François GIRAUDIER
Ryan Ali GOUILLOUD
Noélynn ROULLET
Emma Françoise MAILLARD
Sasha KEÏTA
Emma DECORET
Leelou Solange BENTOUMI
Lorenzo DURANTET
Mia GIPON
Lhexa MOURIER

2020

Djulyan DE RIDDER
Enzo VALET
Saliou FALL
Théo JUMEAUX
Emma CHARNAY
Lucian RICETTI
Léna DEZAN
Olympe MARC
Alyzée Jennifer CHOMAT
Lenny ALVES de OLIVEIRA
Candice BERTHELIER
Cayssie FAVIER
Nora BARDOT
Nora Lucie SOUCHON
Romance GROMAT FIAFIALOTO

2021

Lyam MELLARD
Mathéo Paul CENDRON
Joyce BERTH
Elise SOULAS TUFFIER
Mélya FORTUNY
Capucine GACON
Milya DURANTET
Andréa PATARD
Lucas Yves DEYRAT

Mariages

2019

Jérémy BERTHELIER et Lucie RAQUIN
Nicolas KERHERNO et Sabrina PINHAL
Pierre-Guilhem de la TOUR du PIN et Lidwin FORMEY de SAINT LOUVENT
Nicolas ABACHIN et Aurélie DELORME

Julien BIESSE et Jade PAYRARD
Grégory THIBAUDIER et Audrey LAGRANGE

Anthony ALVES de OLIVEIRA et Adeline PORTAILLER

Denis JONNARD et Aude CHARMETTE

Bernard PRADIER et Murielle MICHAT

Pierre MICLOT et Nathalie FORMÉ

2020

Michel GUILLOT et Edith BRACQ

Baptiste TASSART et Aurélie SOUCHON

Jonathan JONIER et Laura MILLET

2021

Damien MOTTET et Marlyse CHENAT

Joris CHOMAT et Mélodie PERROUD

Nicolas MOREL et Laetitia GIRAUD

Stanley ELIAS et Fabienne MOREL

Décès

2019

Francisque MARCOUX
Claudette PICHOD
Monique BOUILLOT
Jean Marie DUFOURT
Joseph TRUCHAN
Germaine DAVID
Annie KELSEN

2020

Jeanne JACQUET
Béatrice BARONVILLE
Raymond DUPONT
Marie Thérèse GONTARD
Patrice PICARD
Marie-Thérèse CHARLES
Luigi MAINAS
Emile LIGOUT

2021

Jean BERGER
Annie RUEL
Christian KELSEN
Simone JONARD
Gislhaine PROST
Pierre DÉPORTE
Lucien JACQUY
Jacqueline CHEVIGNON
Gabrielle FOUGÈRE
Lucette LANDELLE
Paul GRISARD
René DEFOND
Eric MOURIER des GAYETS
Robert MICLOT
Claudette FORGES
Michelle EPINAT
Jacqueline BROSSETTE
Pascal CHORGNON



Hommage à Robert Miclot

Né le 31 décembre 1954, il effectua sa scolarité à la MFR puis sera apprenti en plâtrerie peinture avant de s'établir à son compte.

Parallèlement à son activité, il s'est beaucoup investi dans la vie de la commune et des associations.

Robert Miclot a été élu conseiller municipal en 1989, puis adjoint au maire en mai 1992 en remplacement de Claude Pommier. Pendant près de dix années, jusqu'en 2001, en tant qu'adjoint au maire Jean-Jacques Rivat, il participa à donner à Saint Germain une impulsion de modernisme. Il suivra particulièrement la révision du plan d'occupation des sols, il participera activement à la mise en valeur des rivières et il sera très impliqué dans le lancement des projets de salle de sports et de restauration de l'église.

Homme de consensus et fervent partisan de l'intérêt général, il sera élu en 1998 conseiller communautaire au sein de la nouvelle structure intercommunale de la côte roannaise.

Durant cette période, il aura aussi en charge l'organisation et le suivi du travail des cantonniers.

Toujours persévérant et attentif à la vie communale, il poursuivra son engagement, en tant que conseiller municipal, sur les deux mandats suivants en 2001 et 2008,

Il prendra sa retraite en 2015, mais sera rapidement frappé par la maladie. C'est avec courage qu'il fera face à ce terrible combat, remarquablement entouré par ses proches.

Le 11 octobre 2021 nous l'avons accompagné pour lui rendre un hommage mérité.

C'est avec reconnaissance et respect que nous assurons son épouse Marguerite, ses filles Pauline et Mathilde et sa petite fille Amélia de notre profonde sympathie.



Carré militaire: Installation d'un mât de pavoisement permanent



Temps de recueillement à la chapelle du cimetière le 11 novembre 2019



Espace cinéraire: Novembre 2020 installation d'un premier columbarium - Juillet 2022 installation d'un second.



Corvée de nettoyage du 8 juillet 2021
Remerciements aux bénévoles

Cimetière

Gestion des concessions

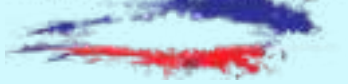
En date du mardi 31 mai 2022, un avis d'affichage apposé aux portes de la mairie et du cimetière informait les descendants et successeurs des concessions qu'il serait procédé le vendredi 08 juillet 2022 à la constatation de l'état d'abandon de certaines concessions répondant visuellement et administrativement à cette notion d'état d'abandon, et les invitait à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Pour donner suite au constat établi, une liste des concessions en procédure de reprise est affichée à l'entrée du cimetière et disponible en mairie. Les éventuels descendants ou successeurs des concessionnaires sont dorénavant invités à prendre contact avec la mairie dans un délai de trois années.

Des concessions ont déjà fait l'objet de cette procédure et seront reprises cet automne. Les emplacements seront alors disponibles pour établir de nouvelles concessions.

Cette série de procédures vise à libérer de l'espace dans l'ancien cimetière, car la première partie du nouveau cimetière est pratiquement complète. Il a été décidé de ne pas ouvrir dans l'immédiat la seconde partie pour préserver l'espace pour les prochaines décennies.

DEVOIR DE MÉMOIRE



Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à participer aux prochaines cérémonies commémoratives:

Le vendredi 11 novembre 2022

Rassemblement devant la maison des associations
rue de Verdun à 10h30

Le dimanche 19 mars 2023

Rassemblement place du 19 mars à 10h30

Le lundi 8 mai 2023

Rassemblement place du 8 mai à 10h30

Avec la participation de la FNACA, des écoles, de l'harmonie, de la chorale et du Souvenir Français.



WiFi4EU

Cofinancé par
l'Union européenne

Un accès internet public gratuit est mis à disposition des habitants et des associations dans les salles municipales. Entièrement financé par l'Union Européenne suite à la candidature de notre commune au projet WiFi4EU, ce projet d'une valeur de 15 000 € permettra à chaque habitant d'accéder à Internet aux abords des bâtiments publics dans le respect des possibilités techniques et réglementaires.

LA MAISON DE LA FAMILLE ITINÉRANTE



S'ARRÊTE DANS VOTRE COMMUNE



POUR QUI ?
TOUT LE MONDE !

A QUEL SUJET ?
Même pour ceux qui ne savent pas quoi demander !

AVEC QUI ?
DES PROFESSIONNELLES QUALIFIÉES

COMMENT ?
SANS RENDEZ-VOUS, À BIEN SÛR SANS MOINS DE 15 EUROS DE LA JOURNÉE !



A SAINT-GERMAIN-LESPINASSE de 9h à 12h les jeudis :

22 septembre 2022
6 octobre 2022
17 novembre 2022
15 décembre 2022

12 janvier 2023
9 février 2023
9 mars 2023



Agenda

les 24 et 25 septembre 2022

Fête patronale

Concours de pétanque - Retraite aux flambeaux

Vente de tripes

samedi 1 octobre 2022

Mairie - réunion publique salle ERA

samedi 1 octobre 2022

Classes en 2

jeudi 27 octobre 2022

Repas des Aînés organisé par le CCAS

vendredi 11 novembre 2022

Commémoration de l'armistice

Concours de belote de l'US FILERIN FOOT

Compétition de Judo

les 3 et 4 décembre 2022

Marché de Noël - Ecoliers germanois

vendredi 16 décembre 2022

Don du sang

les 17 et 18 juin 2023

Harmonie et chorale

Week-end culturel

les 23 et 24 juin 2023

Fête des écoles

jeudi 13 juillet 2023

Fête Nationale

Organisation : Commune et CCAS



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application



SI NON, FLASHÉZ-NOUS !

